**REGLEMENT**

**POUR L'OFFRE DE PARIS SPORTIFS A COTE PROPOSEE SUR INTERNET**

Applicable à compter du 2 novembre 2026

**Article 1er Cadre juridique**

**Article 2 Description du jeu**

**Article 3 Prise de jeu, mise, BonusBet et cash out**

**Article 4 Détermination et promulgation des résultats**

**Article 5 Annulation de pari et de pronostic**

**Article 6 Limites financières et restrictions de prise de jeu**

**Article 7 Enregistrement des jeux sur le site central informatique**

**Article 8 Gains**

**Article 9 Paiement des gains**

**Article 10 Données à caractère personnel**

**Article 11 Conflit d'intérêts**

**Article 12 Adhésion au règlement**

**Article 13 Publication, modifications du règlement**

## Article 1er

## Cadre juridique

1.1. Le présent règlement s'applique aux joueurs qui jouent en ligne à l'offre de paris sportifs en ligne de FDJ Online Gaming and Betting France (ci-après OBGF) autorisée par agrément délivré à OBGF par l'Autorité Nationale des jeux conformément aux dispositions de la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 modifiée relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne.

1.2. Les « Conditions Générales » acceptées par le joueur à l'ouverture de son compte et à chaque modification s'appliquent aux joueurs effectuant leurs prises de jeu en ligne sur les pages du site www.unibet.fr et à partir des applications, accessibles depuis différents supports tels que, ordinateurs,

terminaux mobiles et/ou tablettes…

Certains paris et/ou pronostics peuvent ne pas être disponibles depuis les applications, depuis certains supports ou sur le site www.unibet.fr.

1.3. Conformément aux articles L320-7 et L320-8 du code de la sécurité intérieure, les mineurs, même émancipés, ne peuvent prendre part à des jeux d'argent et de hasard.

Le propriétaire, les dirigeants, les mandataires sociaux et le personnel de OBGF ne peuvent engager à titre personnel, directement ou par personne interposée des mises sur des paris proposés OBGF.

**Article 2**

**Description du jeu**

2.1. Définitions

2.1.1. Le terme jeu désigne l'ensemble des règles permettant l'obtention d'un gain fondé sur l'exactitude d'un ou plusieurs pronostics sportifs d'une combinaison.

2.1.2. La manifestation sportive est le match ou la compétition servant de support à un ou plusieurs paris. Elle se déroule sur une ou plusieurs périodes de jeu.

Plusieurs manifestations sportives peuvent servir de support à un seul pari.

2.1.3. La période d'une manifestation sportive représente l'intervalle de temps de la phase de jeu sur lequel peut porter un pari. La période à prendre en compte peut être le temps réglementaire, une journée ou partie d'une journée de compétition ou toute autre période précisée dans le présent règlement ou dans l'intitulé de la formule de pari présentée au joueur. A défaut d'être précisée, la période à prendre en compte est le temps réglementaire.

Les gains des joueurs sont déterminés en fonction des résultats intervenant à l'issue de la période sur laquelle porte le pari.

Les règles spécifiques de détermination des résultats sont détaillées à l'article 4.

2.1.4. Le pari est une question posée au joueur portant sur une période d'une ou plusieurs manifestations sportives. La question est propre à chaque formule de pari, telle que mentionnée au sous article 2.3.

Deux types de paris sont proposés au joueur :

· Un pari pré-match porte sur une période de validation se finissant au plus tard au début de la ou les manifestations sportives.

· Un pari en direct porte sur une période de validation commençant au plus tôt une heure avant la ou les manifestations sportives et au plus tard jusqu'à la fin de la ou les manifestations sportives. Certaines fonctionnalités peuvent ne pas être éligibles au pari en direct.

Les dates et heures prévisionnelles de chaque manifestation sportive présentées au joueur correspondent aux dates et heures de métropole.

2.1.5. Le pronostic est l'une des réponses à la question posée dans le pari.

2.1.6. Une cote est affectée à chaque pronostic ; elle est supérieure ou égale à 1 et comporte jusqu'à deux décimales.

Les cotes sont établies par OBGF et sont susceptibles d'être modifiées pendant la période de validation des prises de jeu d'un pari.

La cote faisant foi pour la détermination du gain d'une combinaison est celle enregistrée et scellée informatiquement lors de la validation de la prise de jeu et indiquée sur l'écran de confirmation.

OBGF peut proposer, pour une durée limitée, pour certains pronostics, paris, formules de pari ou combinaisons, des « Cotes Boostées » correspondant à une cote augmentée par rapport à la cote initialement proposée par OBGF.
OBGF peut également proposer pour une durée limitée des « FlashBet ».

Les « FlashBet » constituent une catégorie de « Cotes Boostées » bénéficiant d'une augmentation de cote plus importante.
La cote initialement proposée, la cote majorée, ainsi que le montant maximal de mise applicable sont indiqués au joueur lors de la présentation de ces offres.

Sauf mention contraire, les règles applicables au pari concerné, notamment celles relatives à la prise de jeu, à la détermination des résultats, à l'annulation des paris et au calcul des gains sont celles prévues au présent règlement.

2.1.7. La combinaison est l'association d'un à quarante pronostics de différents paris. Un seul pronostic est possible par pari.

2.1.8. Scellement informatique

Le scellement informatique est la méthode par laquelle l'intégrité des données informatiques peut être prouvée grâce à un « sceau » (parfois appelé « empreinte numérique ») qui permet de détecter toute modification.

2.2. L’offre de pari accessible sur le site www.unibet.fr et depuis les applications, est séquencée de la manière suivante :

· Discipline sportive,

· Pays ou regroupement de pays, le cas échéant

· Manifestation sportive.

Pour chaque pari, les cotes associées aux pronostics sont mentionnées.

2.3. Les différentes formules de pari

Les paris peuvent être de plusieurs natures et sont à ce titre déclinés en différentes formules pouvant être associées entre elles. Conformément à la loi du 12 mai 2010 modifiée, seules les formules de pari portant sur des manifestations sportives et disciplines sportives autorisées par l’Autorité nationale des jeux sont proposées aux joueurs. Des formules de paris autorisées peuvent néanmoins ne pas être proposées par OBGF et/ou ne pas être disponibles sur tout ou partie des supports. L’ordre de citation des équipes ou des sportifs faisant foi est celui mentionné par OBGF.

Lorsque l’intitulé de la formule de pari proposée comporte les termes « équipe à domicile » et « équipe à l’extérieur », l’équipe à domicile correspond à la première équipe citée et l’équipe à l’extérieur correspond à la deuxième équipe citée.

Dans certains cas l’intitulé des formules de pari et/ou les pronostics proposés peuvent comporter des abréviations.

Exemples : « Passes D » est l’abréviation de « Passes Décisives », « Pts » est l’abréviation de « Points », « Rbds » est l’abréviation de « Rebonds ».

2.3.1. Les formules de pari

Des formules de pari peuvent ne pas être proposées sous forme de pari pré-match ou sous forme de pari en direct.

2.3.1.1. Pari « 1N2 » portant sur le résultat final d’une période

La formule de pari « 1N2 » consiste à déterminer le résultat d’une manifestation sportive à la fin de la période sur laquelle porte le pari.

La formule de pari « 1N2 Mi-temps » consiste à déterminer le résultat de la première période de la manifestation sportive, c’est-à-dire du coup d’envoi jusqu’au coup de sifflet de l’arbitre indiquant la fin de la première période.

La formule de pari « 1N2 2ème période » consiste à déterminer le résultat de la seconde période de la manifestation sportive, c’est-à-dire de la mi-temps jusqu’au coup de sifflet de l’arbitre indiquant la fin de la

deuxième période.

Dans le cas spécifique du basket :

· la période de la manifestation sportive à prendre en compte pour une mi-temps est :

- du 1er quart-temps à la fin du deuxième quart-temps, pour la 1ère mi-temps

- du 3ème quart-temps à la fin du quatrième quart-temps, pour la 2ème mi-temps

· la période désignée par quart-temps est également proposée pour ce sport

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles :

· Le pronostic « 1 » correspond à la victoire de la première équipe (ou du premier sportif) citée dans le pari ;

· Le pronostic « N » correspond à un match nul ;

· Le pronostic « 2 » correspond à la victoire de la deuxième équipe (ou du deuxième sportif) citée dans le pari.

2.3.1.2 Pari « 1N2 (nombre de buts) » portant sur le résultat final d'une période

La formule de pari « 1N2 (nombre de buts) » consiste à déterminer le résultat de plusieurs manifestations sportives à la fin de la période sur laquelle porte le pari, en additionnant le nombre total de buts marqués par les équipes dites à domicile et en additionnant le nombre total de buts marqués par les équipes dites à l'extérieur.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles :

- Le pronostic « 1 » correspond au fait que les équipes à domicile marquent davantage de buts que les équipes à l'extérieur.
- Le pronostic « N » correspond à un match nul, c'est-à-dire à un nombre équivalent de buts pour les équipes à domicile et les équipes à l'extérieur.
- Le pronostic « 2 » correspond au fait que les équipes à l'extérieur marquent davantage de buts que les équipes à domicile

2.3.1.3. Pari « 1N2 handicap » portant sur le résultat final d'une période

La formule de pari « 1N2 handicap » consiste à déterminer le résultat d'une manifestation sportive à la fin de la période sur laquelle porte le pari, en prenant en compte un handicap affecté à l'une des deux équipes ou l'un des deux sportifs, caractérisé par un ou plusieurs buts, points, sets ou tours d'avance accordés à l'autre équipe ou sportif.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles :

· Le pronostic « 1 » correspond à la victoire de la première équipe (ou du premier sportif) citée dans le pari, en tenant compte du handicap ;

· Le pronostic « N » correspond à un match nul en tenant compte du handicap ;

· Le pronostic « 2 » correspond à la victoire de la deuxième équipe (ou du deuxième sportif) citée dans le pari, en tenant compte du handicap.

Exemple fourni à titre purement illustratif des dispositions précédentes du règlement de l'offre : dans un match de football, si la deuxième équipe citée dans le pari se voit accorder trois buts d'avance (matérialisés par [+ 3] après son nom), le résultat du match à prendre en compte est le résultat réel modifié par l'ajout de trois buts au nombre de buts réellement obtenus par la deuxième équipe citée dans le pari.

Pour pronostiquer le résultat de ce pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles :

· Le pronostic « 1 » correspond à la victoire de la première équipe citée dans le pari, en tenant compte de l'avantage de trois buts accordés à la deuxième équipe : pour que le pronostic « 1 » soit gagnant, la première équipe citée dans le pari doit gagner avec plus de trois buts d'écart.

· Le pronostic « N » correspond à un match nul en tenant compte du handicap : pour que le pronostic « N » soit gagnant, la première équipe citée dans le pari doit gagner avec exactement trois buts d'écart.

· Le pronostic « 2 » correspond à la victoire de la deuxième équipe citée dans le pari en tenant compte de l'avantage de trois buts qui lui a été accordé par rapport à la première équipe : pour que le pronostic « 2 » soit gagnant, la première équipe citée dans le pari doit gagner avec moins de trois buts d'écart, faire match nul ou perdre le match.

2.3.1.4. Pari « Double chance » portant sur le résultat final d'une période

La formule de pari « Double chance » consiste à pronostiquer le résultat d'une manifestation sportive à la fin de la période sur laquelle porte le pari. Dans cette formule de pari, le joueur effectue un pronostic dit « double ».

Pour chaque pari, le joueur choisit un et un seul pronostic parmi les pronostics possibles :

· le pronostic « 1/N » correspond à la victoire de la première équipe (ou du premier sportif) citée dans le pari ou à un match nul ;

· le pronostic « N/2 » correspond à un match nul ou à la victoire de la deuxième équipe (ou du deuxième sportif) citée dans le pari ;

· le pronostic « 1/2 » correspond à la victoire de la première équipe (ou du premier sportif) citée dans le pari ou à la victoire de la deuxième équipe (ou du deuxième sportif) citée dans le pari.

OBGF se réserve le droit de ne proposer qu'un ou deux pronostics parmi les trois pronostics possibles sur un pari.

2.3.1.5. Pari « Mi-temps / Fin de match » portant sur le résultat à la mi-temps et à la fin du temps réglementaire

- La formule de pari « Mi-temps / Fin de match » consiste à pronostiquer le résultat à la mi-temps et à la fin du temps règlementaire, fondé sur le principe du « 1N2 » (1 = 1ère équipe citée dans le pari, N = match nul, 2 = 2ème équipe citée dans le pari).

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles :

· « 1/1 » : L'équipe 1 (1ère équipe citée dans le pari) mène à la mi-temps et gagne le match à la fin du temps réglementaire,

· « 1/N » : L'équipe 1 mène à la mi-temps et il y a match nul à la fin du temps réglementaire,

· « 1/2 » : L'équipe 1 mène à la mi-temps et l'équipe 2 (2ème équipe citée dans le pari) gagne le match à la fin du temps réglementaire,

· « N/1 » : Il y a match nul à la mi-temps et l'équipe 1 gagne le match à la fin du temps réglementaire,

· « N/N » : Il y a match nul à la mi-temps et à la fin du temps réglementaire,

· « N/2 » : Il y a match nul à la mi-temps et l'équipe 2 gagne le match à la fin du temps réglementaire,

· « 2/1 » : L'équipe 2 mène à la mi-temps et l'équipe 1 gagne le match à la fin du temps réglementaire,

· « 2/N » : L'équipe 2 mène à la mi-temps et il y a match nul à la fin du temps réglementaire,

· « 2/2 » : L'équipe 2 mène à la mi-temps et gagne le match à la fin du temps réglementaire.

2.3.1.6 Pari « Période avec le plus de buts / points »

La formule de pari « Période avec le plus de buts / points » consiste à pronostiquer la période de la manifestation sportive durant laquelle il y aura le plus de buts / points.

Pour chaque pari, le joueur choisit un et un seul pronostic parmi les pronostics possibles :

· Plus de buts / points durant la première période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari

· Plus de buts / points durant la seconde période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari

· Autant de buts / points durant chaque période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari

2.3.1.7 Pari « Une équipe remportera-t-elle les 2 mi-temps ? »

La formule de pari « Une équipe remportera-t-elle les 2 mi-temps ? » consiste à déterminer si l'une des deux équipes s'opposant lors d'une manifestation sportive remportera les deux mi-temps de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles :

• Le pronostic « Oui » signifie qu'une des deux équipes remportera les deux mi-temps de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari,

• Le pronostic « Non » signifie qu'aucune des deux équipes ne remportera les deux mi-temps de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari,

2.3.1.8. Pari « Plus ou Moins » portant sur le résultat final d'une période

La formule de pari « Plus ou Moins » consiste à pronostiquer si le nombre total, par exemple, de but(s), de point(s), d'essai(s), de jeu(x), d'ace(s), dropgoal(s), transformation(s), touchdown(s), tir(s), round(s), manche(s), mène(s), set(s), inning(s), run(s), frame(s), Field goal(s), pénalité(s), panier(s) à 3 points inscrits, de tir(s) cadré(s) , home run(s) ou tout autre type de point précisé dans l'intitulé du pari ou si le nombre total de médailles remportées par pays durant la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari, sera supérieur (pronostic « Plus ») ou inférieur (pronostic « Moins ») à la valeur indiquée dans la rubrique correspondant au pari et défini par OBGF.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles :

- Le pronostic « Plus » signifie que le nombre total, par exemple, de but(s), de point(s), d'essai(s), de jeu(x), d'ace(s), dropgoal(s), transformation(s), touchdown(s), tir(s), round(s), manche(s), mène(s), set(s), inning(s), run(s), frame(s), Field goal(s), pénalité(s), panier(s) à 3 points inscrits, de tir(s) cadré(s), home run(s) ou tout autre type de point précisé dans l'intitulé du pari ou médailles remportées par pays sera supérieur à la valeur indiquée
- Le pronostic « Moins » signifie que le nombre total, par exemple, de but(s), de point(s), d'essai(s), de jeu(x), d'ace(s), dropgoal(s), transformation(s), touchdown(s), tir(s), round(s), manche(s), mène(s), set(s), inning(s), run(s), frame(s), Field goal(s), pénalité(s), panier(s) à 3 points inscrits, de tir(s) cadré(s), home run(s) ou tout autre type de point précisé dans l'intitulé du pari ou médailles remportées par pays sera inférieur à la valeur indiquée

2.3.1.9. Pari « Quelle équipe/sportif marquera/obtiendra le X$^{ème}$ Y ? » portant sur le résultat final d'une période

La formule de pari « Quelle équipe/sportif marquera/obtiendra le X$^{ème}$ Y ? » consiste à pronostiquer quel(le) sera l'équipe/sportif à obtenir/marquer le Xème Y dont la nature est précisée dans l'intitulé du pari, par exemple but, point, essai, jeu, ace, dropgoal, transformation, touchdown, tir, round, manche, mène, set, inning, run, frame, Field goal, pénalité, panier à 3 points, tir cadré inscrits ou tout autre type de point précisé dans l'intitulé du pari,

d'une manifestation sportive avant la fin de la période sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un et un seul pronostic parmi les pronostics possibles :

- La première équipe/le premier sportif cité(e) dans le pari marque/obtient le Xème Y précisé dans l'intitulé du pari, par exemple but, point, essai, jeu, ace, dropgoal, transformation, touchdown, tir, round, manche, mène, set, inning, run, frame, Field goal, pénalité, panier à 3 points, tir cadré inscrits

ou tout autre type de point précisé dans l'intitulé du pari.

- La deuxième équipe/le deuxième sportif cité(e) dans le pari marque/obtient le Xème Y précisé dans l'intitulé du pari, par exemple but, point, essai, jeu, ace, dropgoal, transformation, touchdown, tir, round, manche, mène, set, inning, run, frame, Field goal, pénalité, panier à 3 points, tir cadré inscrits ou tout autre type de point précisé dans l'intitulé du pari.

- « Aucun(e) » : aucun(e) équipe/sportif cité(e) dans le pari ne marque/obtient le Xème Y précisé dans l'intitulé du pari, but, point, essai, jeu, ace, dropgoal, transformation, touchdown, tir, round, manche, mène, set, inning, run, frame, Field goal, pénalité, panier à 3 points, tir cadré inscrits ou tout autre type de point précisé dans l'intitulé du pari.

2.3.1.10. Pari « Equipe inscrivant le premier but » portant sur le résultat final d'une période

La formule de pari « Equipe inscrivant le premier but » consiste à pronostiquer l'équipe qui ouvrira le score d'une manifestation sportive avant la fin de la période sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un et un seul pronostic parmi les pronostics possibles :

· La première équipe citée dans le pari ouvre le score,

· La deuxième équipe citée dans le pari ouvre le score,

· « Pas de but » : aucune équipe citée dans le pari n'ouvre le score (ce qui équivaut au score 0 à 0).

2.3.1.11. Pari « Premier Buteur/Premier Marqueur Essai/Premier marqueur Touchdown »

La formule de pari « Premier Buteur/Premier Marqueur Essai/ Premier marqueur Touchdown » consiste à pronostiquer qui marquera le premier but/essai/Touchdown de la manifestation sportive avant la fin de la période sur laquelle porte le pari.

Cette formule de pari peut être déclinée sous la forme « Double chance Premier Buteur/Premier Marqueur Essai/ Premier marqueur Touchdown ».

Exemple : Joueur A, Joueur B, Joueur C, Joueur A ou Joueur C…

Pour chaque pari, le joueur choisit un et un seul pronostic parmi les pronostics possibles.

Un pronostic « Pas de but/Pas d'essai/ pas de Touchdown » permet de pronostiquer sur une absence de but/essai/touchdown à la fin de la période sur laquelle porte le pari.

Si un pronostic « Autre(s) » est proposé, il permet de pronostiquer un sportif différent de ceux proposés, sans en préciser le nom.

Dans le cas où le premier but serait marqué par un joueur contre son équipe, ce but ne sera pas pris en compte dans le résultat du pari.

Dans le cas où le premier essai serait un essai de pénalité, cet essai ne sera pas pris en compte dans le résultat du pari.

Dans le cas du pari « Double chance Premier Buteur/Premier Marqueur Essai/ Premier marqueur Touchdown » et dans le cas du pronostic « Joueur A ou Joueur C », si tous les joueurs désignés dans le pari et/ou pronostic ne participent pas à la manifestation sportive ou si tous les joueurs entrent en cours de jeu sur le terrain et que le premier but/essai a déjà été marqué alors le pari sera annulé conformément aux dispositions du sous-article 5.9.

Si au moins un des joueurs désignés dans le pari et/ou pronostic participe à la manifestation sportive avant que le premier but/essai ne soit déjà marqué alors le pari est maintenu.

Dans le cas du pari « Triple chance Premier Buteur/Premier Marqueur Essai/ Premier marqueur Touchdown » et dans le cas du pronostic « Joueur A ou Joueur B ou Joueur C », si tous les joueurs désignés dans le pari et/ou pronostic ne participent pas à la manifestation sportive ou si tous les joueurs entrent en cours de jeu sur le terrain et que le premier but/essai a déjà été marqué alors le pari sera annulé conformément aux dispositions du sous-article 5.9.

Si au moins un des joueurs désignés dans le pari et/ou pronostic participe à la manifestation sportive avant que le premier but/essai ne soit déjà marqué alors le pari sera maintenu.

2.3.1.12 Pari « Equipe inscrivant le dernier but » portant sur le résultat final d’une période.

La formule de pari « Equipe inscrivant le dernier but » consiste à pronostiquer l’équipe qui clôturera le score d'une manifestation sportive avant la fin de la période sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un et un seul pronostic parmi les pronostics possibles :

· La première équipe citée dans le pari clôture le score, avant la fin de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari

· La deuxième équipe citée dans le pari clôture le score avant la fin de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari

· « Pas de but » : aucune équipe citée dans le pari ne marque de but avant la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

2.3.1.13 Pari « Equipe encaissant le dernier but » portant sur le résultat final d’une période.

La formule de pari « Equipe encaissant le dernier but » consiste à pronostiquer l’équipe qui encaissera le dernier but d'une manifestation sportive avant la fin de la période sur laquelle porte le pari. Pour chaque pari, le joueur choisit un et un seul pronostic parmi les pronostics possibles :

· La première équipe citée dans le pari encaisse le dernier but avant la fin de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari

· La deuxième équipe citée dans le pari encaisse le dernier but avant la fin de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari

· « Pas de but » : aucune équipe citée dans le pari n'encaisse de but avant la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

2.3.1.14. Pari « Dernier buteur »

La formule de pari « Dernier Buteur » consiste à pronostiquer qui marquera le dernier but de la manifestation sportive avant la fin de la période sur laquelle porte le pari.

Cette formule de pari peut être déclinée sous la forme « Double chance dernier Buteur ».

Exemple : Joueur A, Joueur B, Joueur C, Joueur A ou Joueur C…

Pour chaque pari, le joueur choisit un et un seul pronostic parmi les pronostics possibles.

Un pronostic « Pas de but » permet de pronostiquer sur une absence de but à la fin de la période sur laquelle porte le pari.

Si un pronostic « Autre(s) » est proposé, il permet de pronostiquer un sportif différent de ceux proposés, sans en préciser le nom.

Dans le cas où le dernier but serait marqué par un joueur contre son équipe, ce but ne sera pas pris en compte dans le résultat du pari.

Pour le pari « dernier buteur », tous les joueurs qui participent à la rencontre seront pris en compte. Les paris placés sur les joueurs remplacés ou exclus avant que le dernier but ait été marqué seront considérés comme perdants.

Dans le cas du pari « Double chance dernier Buteur » et dans le cas du pronostic

« Joueur A ou Joueur C », si tous les joueurs désignés dans le pari et/ou pronostic ne participent pas à la manifestation sportive alors le pari sera annulé conformément aux dispositions du sous-article 5.9.

Si au moins un des joueurs désignés dans le pari et/ou pronostic participe à la manifestation sportive avant que le premier but/essai ne soit déjà marqué alors le pari sera maintenu.

2.3.1.15. Pari « Nombre de buts » portant sur le résultat final d'une période

La formule de pari « Nombre de buts » consiste à pronostiquer le nombre total de buts inscrits à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un et un seul pronostic parmi les pronostics possibles :

- Le pronostic « 1 But » permet de pronostiquer sur un total de 1 but inscrit à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari

- Le pronostic « 2 Buts » permet de pronostiquer sur un total de 2 buts inscrits à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari

- Le pronostic « 3 Buts ou plus » permet de pronostiquer sur un total de 3 buts ou plus inscrits à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Le pronostic « Pas de but » permet de pronostiquer sur une absence de but à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari

2.3.1.16 Pari « Nombre de points/essais/touchdowns/tirs au but /jeux/aces/dropgoals/transformations/tirs/rounds/manches/mènes/sets/innings/runs/

frames/Field goals/pénalités/paniers à 3 points /tirs cadrés inscrits/home run(s) » portant sur le résultat final d'une période.

La formule de pari « Nombre de points/essais/touchdowns/tirs au but/jeux/aces/dropgoals/transformations/tirs/rounds/manches/mènes/sets/innings/runs/

frames/Field goals/pénalités/paniers à 3 points /tirs cadrés inscrits/home run(s) » consiste à pronostiquer parmi les intervalles proposés, l'intervalle exact du nombre total d'essais, points, touchdowns, tirs au but, jeux, aces, dropgoals, transformations, tirs, rounds, manches, mènes, sets, innings, runs, frames, Field goals, pénalités, paniers à 3 points, tirs cadrés, home run(s) inscrits à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un et un seul pronostic parmi les pronostics possibles.

- Le pronostic « XX points/essais/touchdowns/tirs au but/jeux/aces/dropgoals/transformations/tirs/rounds/manches/mènes/sets/innings/runs/

frames/Field goals/pénalités/paniers à 3 points /tirs cadrés inscrits/home run(s) » permet de pronostiquer sur un total de XX /points/essais/touchdowns/tirs au but /jeux/aces/dropgoals/transformations/tirs/rounds/manches/mènes/sets/innings/runs/

frames/Field goals/pénalités/paniers à 3 points /tirs cadrés inscrits/home run(s) à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari

- Le pronostic « XXX points/essais/touchdowns/tirs au but/jeux/aces/dropgoals/transformations/tirs/rounds/manches/mènes/sets/innings/runs/

frames/Field goals/pénalités/paniers à 3 points/tirs cadrés inscrits/home run(s) » permet de pronostiquer sur un total de XXX points/essais/touchdowns/tirs au but /jeux/aces/dropgoals/transformations/tirs/rounds/manches/mènes/sets/innings/runs/

frames/Field goals/pénalités/paniers à 3 points/tirs cadrés/home run(s) inscrits à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari

- Le pronostic « XXXX points/essais/touchdowns/tirs au but /jeux/aces/dropgoals/transformations/tirs/rounds/manches/mènes/sets/innings/runs/

frames/Field goals/pénalités/paniers à 3 points /tirs cadrés inscrits/home run(s) ou plus » permet de pronostiquer sur un total de XXXX points/essais/touchdowns/tirs au but/jeux/aces/dropgoals/transformations/tirs/rounds/manches/mènes/sets/innings/runs/

frames/Field goals/pénalités/paniers à 3 points /tirs cadrés inscrits /home run(s) ou plus à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

- Le pronostic « aucun(e) » permet de pronostiquer sur une absence de point/essai/touchdown/tirs au but /jeux/ /dropgoals/transformations/tirs/rounds/manches/mènes/sets/innings/runs/

frames/Field goals/pénalités/paniers à 3 points/tirs cadrés inscrits/home run(s) » à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

2.3.1.17 Pari « Nombre de buts – Equipe X » portant sur le résultat final d'une période

La formule de pari « Nombre de buts - Equipe X » consiste à pronostiquer le nombre total de buts inscrits par l'Equipe X à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un et un seul pronostic parmi les pronostics possibles :

- Le pronostic « 1 But – Equipe X » permet de pronostiquer sur un total de 1 but inscrit par l'Equipe X à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari

- Le pronostic « 2 Buts - Equipe X » permet de pronostiquer sur un total de 2 buts inscrits par l'Equipe X à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari

- Le pronostic « 3 Buts ou plus » permet de pronostiquer sur un total de 3 buts ou plus inscrits par l'Equipe X à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

- Le pronostic « Pas de but - Equipe X » permet de pronostiquer sur une absence de but inscrit par l'Equipe X à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

2.3.1.18 Pari « Nombre de buts – Joueur Y » ou « Nombre exact de buts – Joueur Y » portant sur le résultat final d'une période

La formule de pari « Nombre de buts – Joueur Y » consiste à pronostiquer le nombre total de buts inscrits par le Joueur Y à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un et un seul pronostic parmi les pronostics possibles :

- Le pronostic « 1 But – Joueur Y » permet de pronostiquer sur un total de 1 but inscrit par le Joueur Y à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari

- Le pronostic « 2 Buts - Joueur Y » permet de pronostiquer sur un total de 2 buts inscrits par le Joueur Y à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari

- Le pronostic « 3 Buts ou plus - Joueur Y » permet de pronostiquer sur un total de 3 buts ou plus inscrits par le Joueur Y à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

- Le pronostic « Pas de but - Joueur Y » permet de pronostiquer sur une absence de but inscrit par le Joueur Y à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

En cas de non-présence au coup d'envoi de la manifestation sportive du sportif désigné dans le pari, le pari et/ou pronostic est annulé conformément au sous-article 5.9

La formule de pari « Nombre exact de buts – Joueur Y » portant sur le résultat final d'une période

La formule de pari « Nombre exact de buts – Joueur Y » consiste à pronostiquer le nombre exact total de buts inscrits par le Joueur Y à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un et un seul pronostic parmi les pronostics possibles :

- Le pronostic « Exactement 1 But – Joueur Y » permet de pronostiquer sur un total de 1 but inscrit par le Joueur Y à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari

- Le pronostic « Exactement 2 Buts - Joueur Y » permet de pronostiquer sur un total de 2 buts inscrits par le Joueur Y à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari

- Le pronostic « Exactement 3 Buts - Joueur Y » permet de pronostiquer sur un total de 3 buts inscrits par le Joueur Y à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

- Le pronostic « Exactement 4 Buts - Joueur Y » permet de pronostiquer sur un total de 4 buts inscrits par le Joueur Y à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

- Le pronostic « Plus de X,5 Buts - Joueur Y » permet de pronostiquer sur un total de plus de X,5 buts inscrits par le Joueur Y à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

- Le pronostic « Pas de but - Joueur Y » permet de pronostiquer sur une absence de but inscrit par le Joueur Y à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

En cas de non-présence au coup d'envoi de la manifestation sportive du sportif désigné dans le pari, le pari et/ou pronostic est annulé conformément au sous-article 5.9.

2.3.1.19 Pari « Nombre d'essais – Equipe X » portant sur le résultat final d'une période

La formule de pari « Nombre d'essais - Equipe X » consiste à pronostiquer le nombre total d'essais inscrits par l'Equipe X à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un et un seul pronostic parmi les pronostics possibles :

· Le pronostic « XX Essais – Equipe X » permet de pronostiquer sur un total de xx essais inscrit par l'Equipe X à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari

· Le pronostic « XXX Essais - Equipe X » permet de pronostiquer sur un total de xxx essais inscrits par l'Equipe X à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari

· Le pronostic « XXXX Essais ou plus » permet de pronostiquer sur un total de xxxx essais ou plus inscrits par l'Equipe X à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

· Le pronostic « Pas d'essai - Equipe X » permet de pronostiquer sur une absence d'essai inscrit par l'Equipe X à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

2.3.1.20 Pari « Buteur/Marqueur Essai/Marqueur Touchdown/Marqueur Points »

La formule de pari « Buteur/ Marqueur Essai/Marqueur Touchdown/Marqueur Point » consiste à pronostiquer si un joueur marquera au moins un but/essai/touchdown/point avant la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Cette formule de pari peut être déclinée sous les formes « Double chance Buteur/ Marqueur Essai/ Marqueur Touchdown/Marqueur Point » et « Combiné Buteur/ Marqueur Essai/Marqueur Touchdown/Marqueur Point »

Exemple : Joueur A, Joueur B, Joueur C, Joueur A et Joueur C, Joueur A ou Joueur C…

Pour chaque pari, le joueur choisit un et un seul pronostic parmi les pronostics possibles.

Un pronostic « Pas de but/Pas d'essai/Pas de touchdown/pas de point » permet de pronostiquer sur une absence de but/essai/touchdown/point à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Si un pronostic « Autre(s) » est proposé, il permet de pronostiquer un sportif différent de ceux proposés, sans en préciser le nom.

Dans le cas où un but serait marqué par un joueur contre son équipe, ce but ne sera pas pris en compte dans le résultat du pari.

Dans le cas où le premier essai serait un essai de pénalité, cet essai ne sera pas pris en compte dans le résultat du pari.

Dans le cas du pari « Double chance Buteur/Marqueur Essai/Marqueur Touchdown/Marqueur Point » et dans le cas du pronostic « Joueur A ou Joueur C », si tous les joueurs désignés dans le pari et/ou pronostic ne participent pas à la manifestation sportive alors le pari sera annulé conformément aux dispositions du sous-article 5.9.

Si au moins un des joueurs désignés dans le pari et/ou pronostic participe à la manifestation sportive alors le pari sera maintenu.

Dans le cas du pari « Triple chance Buteur/Marqueur Essai/Marqueur Touchdown/Marqueur Point » et dans le cas du pronostic « Joueur A ou Joueur B ou Joueur C », si tous les joueurs désignés dans le pari et/ou pronostic ne participent pas à la manifestation sportive alors le pari sera annulé conformément aux dispositions du sous-article 5.9.

Si au moins un des joueurs désignés dans le pari et/ou pronostic participe à la manifestation sportive alors le pari sera maintenu.

2.3.1.21 Pari « Buteur Sportif X ou son remplaçant marque »

La formule de pari « Buteur Sportif X ou son remplaçant marque » consiste à pronostiquer si le Sportif X ou son éventuel remplaçant va marquer un but, durant la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

Dans le cas où un but serait marqué par un sportif ou son remplaçant contre son équipe, ce but ne sera pas pris en compte dans le résultat du pari.

Dans le cas où le remplaçant serait à son tour remplacé et que ce remplaçant marque un but, celui-ci ne sera pas pris en compte dans le résultat du pari.

En cas de non-présence au coup d'envoi de la manifestation sportive du sportif désigné dans le pari, le pari et/ou pronostic est annulé conformément au sous-article 5.9.

2.3.1.22 Pari « Quel sera le poste du premier marqueur d'essai ? »

La formule de pari « Quel sera le poste du premier marqueur d'essai ? » consiste à pronostiquer le poste du premier marqueur d'essai durant la manifestation sportive.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles :

· « Avant » : le premier marqueur d'essai est un avant

· « Arrière » : le premier marqueur d'essai est un arrière

· « Pas d'Essai » : aucun joueur n'inscrit d'essai

Un joueur est considéré comme « avant » s'il fait partie des 8 joueurs composant la mêlée (numérotés de 1 à 8, ou leur remplaçant poste pour poste). Un joueur est considéré comme « arrière » s'il fait partie des 7 joueurs composant la ligne arrière (numérotés de 9 à 15, ou leur remplaçant poste pour poste). Les essais de pénalité ne sont pas pris en compte et, dans ce cas précis, c'est l'essai suivant qui sera pris en compte pour valider le résultat de ce pari.

2.3.1.23 Pari « Un drop sera-t-il marqué ? » portant sur le résultat final d'une période

La formule de pari « Un drop sera-t-il marqué ? » consiste à pronostiquer si au moins un drop sera marqué avant la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles :

· Le pronostic « Oui » signifie qu'au moins un drop sera marqué avant la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari,

· Le pronostic « Non » signifie qu'aucun drop ne sera marqué au cours de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari,

2.3.1.24. Pari « Quelle équipe marquera le prochain but/point/essai/touchdown ? » portant sur le résultat final d’une période

La formule de pari « Quelle équipe marquera le prochain but/point/essai/touchdown ? » consiste à pronostiquer l’équipe qui inscrira le prochain essai/touchdown d'une manifestation sportive avant la fin de la période sur laquelle porte le pari. Les essais de pénalité sont également à prendre en compte et à comptabiliser pour cette formule de pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un et un seul pronostic parmi les pronostics possibles :

- La première équipe citée dans le pari marque le prochain but/point/essai/touchdown
- La deuxième équipe citée dans le pari marque le prochain but/point/essai/touchdown,
- « Pas de but/point/essai/touchdown » : aucune équipe citée dans le pari ne marque le prochain but/point/essai/touchdown

2.3.1.25 Pari « quel joueur marquera le prochain essai/but/point ? »

La formule de pari « quel joueur marquera le prochain essai/but/point ? » consiste à pronostiquer quel joueur marquera le prochain essai/but/point avant la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un et un seul pronostic parmi les pronostics possibles.

Un pronostic « Pas d’essai/but/point » ou « Aucun but/point/essai permet de pronostiquer sur une absence d’essai/but/point à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Si un pronostic « Autre(s) » est proposé, il permet de pronostiquer un sportif différent de ceux proposés, sans en préciser le nom.

Dans le cas où un but serait marqué par un joueur contre son équipe, ce but ne sera pas pris en compte dans le résultat du pari.

2.3.1.26. Pari « Equipe inscrivant le premier essai/un essai » portant sur le résultat final d’une période

La formule de pari « Equipe inscrivant le premier essai/un essai » consiste à pronostiquer l’équipe qui marquera le premier essai avant la fin de la période sur laquelle porte le pari. Les essais de pénalité sont également à prendre en compte et à comptabiliser pour cette formule de pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un et un seul pronostic parmi les pronostics possibles :

· La première équipe citée dans le pari marque le 1$^{er}$ essai/un essai,

· La deuxième équipe citée dans le pari marque le 1$^{er}$ essai/un essai,

· « Pas d’essai » : aucune équipe citée dans le pari n'inscrit d’essai durant la période sur laquelle porte le pari.

2.3.1.27 Pari « L’équipe X obtiendra-t-elle un bonus offensif / défensif ? »

La formule de pari « L’équipe X obtiendra-t-elle un bonus offensif / défensif ?» consiste à pronostiquer si l’équipe X obtiendra un point de bonus à la fin de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles :

· Le pronostic « Oui » signifie que l’équipe X obtient le bonus offensif / défensif,

· Le pronostic « Non » signifie que l’équipe X n’obtient pas le bonus offensif / défensif

NB : les règles d’obtention du bonus offensif / défensif sont définies par les instances officielles et peuvent ainsi différer selon les compétitions.

2.3.1.28 Pari « Quel sera le type du prochain point inscrit ? » ou « Type du Xème point inscrit ? »

La formule de pari « Quel sera le type du prochain point inscrit ? » ou « Type du Xème point inscrit ? » consiste à pronostiquer la façon dont le prochain point sera inscrit durant la manifestation sportive.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles :

Par exemple :

• « Drop » : le prochain point marqué durant le match est un drop

• « Essai » : le prochain point marqué durant le match est un essai

• « Aucun point » : il n’y a plus de point marqué durant le match

« Touchdown » : le prochain point marqué durant le match est un touchdown

« Field Goal » : le prochain point marqué durant le match est un field goal

« Autres scores » : le prochain point marqué durant le match est un autre score que ceux proposés dans les pronostics.

2.3.1.29. Pari « Vainqueur équipe / individuel »

- La formule de pari « Vainqueur équipe / individuel » consiste à pronostiquer quel sera le vainqueur d’une manifestation sportive, à titre individuel ou en équipe.

Si un pronostic « Autre(s) » est proposé, il permet de pronostiquer un vainqueur à titre individuel ou en équipe différent de ceux proposés, sans en préciser le nom.

Si une équipe ou un sportif à titre individuel proposé(e) dans cette formule de pari et prenant part à la manifestation sportive sur laquelle porte le pari ne se qualifie pas pour la phase finale de la manifestation sportive, l'équipe ou le sportif à titre individuel est alors déclaré(e) perdant(e).

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

Dans le cas où plusieurs sportifs ou équipes proposés obtiennent exactement le même résultat alors les cotes appliquées à ce résultat seront calculées conformément au sous-article 8.4.

- La formule de pari « Vainqueur sans équipe / individuel » consiste à pronostiquer quel sera le mieux classé d'une manifestation sportive, à titre individuel ou en équipe sans tenir compte du résultat de l'équipe(s) ou du sportif(s) cité(e)(s) dans l'intitulé du pari.

Si un pronostic « Autre(s) » est proposé, il permet de pronostiquer un « mieux classé » à titre individuel ou en équipe différent de ceux proposés, sans en préciser le nom.

Si une équipe ou un sportif à titre individuel proposé(e) dans cette formule de pari et prenant part à la manifestation sportive sur laquelle porte le pari ne se qualifie pas pour la phase finale de la manifestation sportive, l'équipe ou le sportif à titre individuel est alors déclaré(e) perdant(e).

Dans le cas où plusieurs sportifs ou équipes proposés obtiennent exactement le même résultat alors les cotes appliquées à ce résultat seront calculées conformément au sous-article 8.4.

2.3.1.30. La formule de pari « Maxi Cote » consiste, au sein d'un seul et même pari portant sur plusieurs manifestations sportives, à effectuer un seul pronostic portant sur la victoire des joueurs ou équipes proposés.

Par exemple, le pari proposé consiste à pronostiquer la victoire de 3 joueurs ou équipes nommément désignées dans l'offre de pari.

2.3.1.31. Pari « Podium »

La formule de pari « Podium » consiste à pronostiquer quelle équipe ou quel sportif terminera dans les 3 premiers d'une manifestation sportive.

Si un pronostic « Autre(s) » est proposé, il permet de pronostiquer une équipe ou un sportif terminant dans les trois premiers de la manifestation sportive différent de ceux proposés, sans en préciser le nom.

Si une équipe ou un sportif proposé(e) dans cette formule de pari et prenant part à la manifestation sportive sur laquelle porte le pari ne se qualifie pas pour la phase finale de la manifestation sportive, l'équipe ou le sportif est alors déclaré(e) perdant(e).

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

2.3.1.32. Pari « Equipe remportant la coupe »

La formule de pari « Equipe remportant la coupe » consiste à pronostiquer quelle équipe remportera la coupe.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

2.3.1.33. Pari « Quelle équipe va se qualifier ? »

La formule de pari « Quelle équipe va se qualifier ? » consiste à pronostiquer quelle équipe se qualifiera à la fin de la période sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

Remarque : pour certaines manifestations sportives se déroulant sous forme de match aller/retour, gagner le match retour n'implique pas la qualification pour le tour suivant.

2.3.1.34. Pari « Les deux équipes marqueront-elles ? »

La formule de pari « Les deux équipes marqueront-elles ? » consiste à déterminer si chacune des deux équipes s'opposant lors d'une manifestation sportive inscrira au moins un but à la fin de la période sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles :

· Le pronostic « Oui » signifie que les deux équipes ont inscrit au moins un but chacune,

· Le pronostic « Non » signifie qu'aucune ou qu'une seule des deux équipes a inscrit un ou plusieurs buts.

2.3.1.35. Pari « But par tranche de 15 minutes »

La formule de pari « But par tranche de 15 minutes » consiste à déterminer si un but sera inscrit durant la période sur laquelle porte le pari. Il est précisé qu'un penalty marqué ou transformé est considéré comme un but.

La période sur laquelle porte ce pari peut être notamment l'une des périodes suivantes et est précisée dans l'intitulé du pari :

· Du début de la manifestation sportive jusqu'à la minute 14'59 secondes

· De la minute 15'00 seconde jusqu'à la minute 29'59 secondes

· De la minute 30'00 seconde jusqu'à la fin de la première mi-temps, incluant les éventuels arrêts de jeu de cette période

· Du début de la seconde mi-temps jusqu'à la minute 59'59 secondes

· De la minute 60’00 seconde jusqu’à la minute 74’59 secondes

· De la minute 75’00 seconde jusqu’à la fin du temps règlementaire, incluant les éventuels arrêts de jeu de cette période

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles :

· Le pronostic « Oui » correspond à l’inscription d’un but par l’une deux équipes,

· Le pronostic « Non » correspond au fait qu’aucune des deux équipes ne modifie le score sur la période.

2.3.1.36 Pari « Période du prochain but ? »

La formule de pari « Période du prochain but ? » consiste à pronostiquer dans quel intervalle de temps de 5mn, 10mn ou 15mn le prochain but sera inscrit durant la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

Un pronostic « Pas de but » permet de pronostiquer sur une absence de but à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Les intervalles de temps proposés peuvent être par exemple :

· 00:00-14:59 : Du début de la manifestation sportive jusqu’à la minute 14’59 seconde incluse

· 15:00-29:59 : De la minute 15’00 seconde jusqu’à la minute 29’59 seconde incluse

· 30:00-Mi-temps De la minute 30’00 seconde jusqu’à la fin de la première mi-temps, incluant les éventuels arrêts de jeu de cette période ;

· Début de la 2nde période - 59 : 59 : Du début de la seconde mi-temps jusqu’à la minute 59’59 secondes incluses ;

· 60:00-74 :59 : De la minute 60’00 seconde jusqu’à la minute 74’59 seconde incluse ;

· 75:00-Fin du Temps réglementaire: De la minute 75’00 seconde jusqu’à la fin du temps règlementaire, incluant les éventuels arrêts de jeu de cette période.

· 00:01-15:00 : Du début de la manifestation sportive jusqu’à la minute 15’00 seconde incluse

· 10:01-20:00 : De la minute 10’01 seconde jusqu’à la minute 20’00 seconde incluse

· 05:01-10:00 De la minute 05’01 seconde jusqu’à la minute 10’00 seconde incluse

· 40:01- Mi-temps : De la minute 40’01 seconde jusqu’à la fin de la première mi-temps, incluant les éventuels arrêts de jeu de cette période

· 30:01- Mi-temps : De la minute 30’01 seconde jusqu’à la fin de la première mi-temps, incluant les éventuels arrêts de jeu de cette période

· 40:01- 50:00 : De la minute 40’01 seconde jusqu’à la minute 50’00 seconde incluse incluant les éventuels arrêts de jeu de la 1ere mi-temps

· 75:01-Fin de 2nde période : De la minute 75’01 seconde jusqu’à la fin du temps règlementaire, incluant les éventuels arrêts de jeu de cette période

· 85:01-Fin de 2nde période : De la minute 85’01 seconde jusqu’à la fin du temps règlementaire, incluant les éventuels arrêts de jeu de cette période

· 80:01-Fin de 2nde période : De la minute 80’01 seconde jusqu’à la fin du temps règlementaire, incluant les éventuels arrêts de jeu de cette période

2.3.1.37 Pari « Moment du premier but ? »

La formule de pari « Moment du premier but ? » consiste à pronostiquer dans quel intervalle de temps de 10mn ou 15mn le premier but sera inscrit durant la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

Un pronostic « Aucun » permet de pronostiquer sur une absence de but à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Les intervalles de temps proposés peuvent être par exemple :

• 00:00- 09:59 : Du début de la manifestation sportive jusqu’à la minute 09’59 seconde incluse

• 10:00-19:59 : De la minute 10’00 seconde jusqu’à la minute 19’59 seconde incluse

• 20:00-29:59 : De la minute 20’00 seconde jusqu’à la minute 29’59 seconde incluse

• 30:00-39:59 : De la minute 30’00 seconde jusqu’à la minute 39’59 seconde incluse

• 40:00-49:59 : De la minute 40’00 seconde jusqu’à la minute 49’59 seconde incluse, incluant les éventuels arrêts de jeu de la 1ere mi-temps

• 50:00-59:59 : De la minute 50’00 seconde jusqu’à la minute 59’59 seconde incluse

• 60:00-69:59 : De la minute 60’00 seconde jusqu’à la minute 69’59 seconde incluse

• 70:00-79:59 : De la minute 70’00 seconde jusqu’à la minute 79’59 seconde incluse

• 80:00-Fin du temps réglementaire: De la minute 80’00 seconde jusqu’à la fin du temps règlementaire, incluant les éventuels arrêts de jeu de cette période

• 00:00-14:59 : Du début de la manifestation sportive jusqu’à la minute 14’59 seconde incluse

• 15:00-29:59 : De la minute 15’00 seconde jusqu’à la minute 29’59 seconde incluse

• 30:00-Mi-temps De la minute 30’00 seconde jusqu’à la fin de la première mi-temps, incluant les éventuels arrêts de jeu de cette période

• Début de la 2nde période - 59 : 59 : Du début de la seconde mi-temps jusqu’à la minute 59’59 incluses

• 60:00-74 :59 : De la minute 60’00 seconde jusqu’à la minute 74’59 seconde incluse

• 75:00-Fin du Temps réglementaire : De la minute 75’00 seconde jusqu’à la fin du temps règlementaire, incluant les éventuels arrêts de jeu de cette période

2.3.1.38. Pari « Essai par tranche de 10 minutes »

La formule de pari « Essai par tranche de 10 minutes » consiste à déterminer si un essai sera inscrit durant la période sur laquelle porte le pari. Il est précisé que seuls les essais inscrits et les essais de pénalités accordés par l’instance d’arbitrage sont pris en compte.

La période sur laquelle porte ce pari peut être notamment l’une des périodes suivantes et est précisée dans l’intitulé du pari :

• Du début de la manifestation sportive jusqu’à la minute 09’59 seconde incluse

• De la minute 10:00 seconde jusqu’à la minute 19’59 seconde incluse

• De la minute 20:00 seconde jusqu’à la minute 29’59 seconde incluse

• De la minute 30:00 seconde jusqu’à la fin de la première mi-temps, incluant les éventuels arrêts de jeu

• Du début de la seconde mi-temps jusqu’à la minute 49’59 seconde incluse

• De la minute 50:00 seconde jusqu’à la minute 59’59 seconde incluse

• De la minute 60:00 seconde jusqu’à la minute 69’59 seconde incluse

• De la minute 70:00 seconde jusqu’à la fin du temps règlementaire, incluant les éventuels arrêts de jeu.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles :

· Le pronostic « Oui » correspond à l’inscription d’un essai par l’une des deux équipes,

· Le pronostic « Non » correspond au fait qu’aucune des deux équipes n’inscrit d’essai sur la période.

2.3.1.39. Pari « Score exact » portant sur le résultat final d’une période et Pari « Score exact - Mi-temps / Fin de match » portant sur le résultat à la mi-temps et à la fin du temps réglementaire.

- La formule de pari « Score exact » portant sur le résultat final d’une période consiste à pronostiquer le score exact de la manifestation sportive à la fin de la période sur laquelle porte le pari.

Dans le cas d’un pari portant sur la période « Prolongations », le score à prendre en compte est exclusivement celui des prolongations sans tenir compte du score de la période « Temps Réglementaire ».

Si un pronostic « Autre(s) » est proposé, il permet de pronostiquer un score de la manifestation sportive à la fin de la période sur laquelle porte le pari, différent de ceux proposés sans préciser le score. Pour un pari en direct, le pronostic « Autre(s) » exclut le score de la manifestation sportive au moment où est placé le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

Exemple pour le football :

Plusieurs pronostics possibles peuvent être proposés sur le temps réglementaire :

· La 1ère équipe citée dans le pari gagne : « 1:0 », « 2:0 », « 2:1 », « 3:0 », « 3:1 », « 3:2 », « 4:0 », « 4:1 », « 4:2 » et « 4:3 »,

· Pour un match nul : « 0:0 », « 1:1 », « 2:2 », « 3:3 », « 4:4 »,

· La 2ème équipe citée dans le pari gagne : « 0:1 », « 0:2 », « 0:3 », « 0:4 », « 1:2 », « 1:3 », « 1:4 », « 2:3 », « 2:4 » et « 3:4 »,

· Si un pronostic « Autre(s) » est proposé, il permet de pronostiquer un résultat différent de ceux proposés, sans en préciser la valeur (ex : « 6:0 » ou « 5:4 »).

Exemple pour le tennis :

Plusieurs pronostics possibles peuvent être proposés :

- Sur un jeu :

· Le pronostic « 0 » signifie que le joueur qui sert gagne le jeu et que son adversaire ne marque aucun point,

· Le pronostic « 15 » signifie que le joueur qui sert gagne le jeu et que son adversaire marque 15 points,

· Le pronostic « 30 » signifie que le joueur qui sert gagne le jeu et que son adversaire marque 30 points,

· Le pronostic « Après égalité » signifie que le joueur qui sert gagne le jeu après une égalité à 40-40,

· Le pronostic « Break » signifie que le joueur qui sert perd le jeu.

- Sur un match en 2 sets gagnants :

· Le premier joueur cité dans le pari gagne le match : « 2:0 », « 2:1 »,

· Le second joueur cité dans le pari gagne le match : « 0:2 », « 1:2 ».

- Sur un match en 3 sets gagnants :

· Le premier joueur cité dans le pari gagne le match : « 3:0 », « 3:1 », « 3:2 »

· Le second joueur cité dans le pari gagne le match : « 0:3 », « 1:3 », « 2:3 »

- La formule de pari « Score exact - Mi-temps / Fin de match » consiste à pronostiquer le score exact à la mi-temps et à la fin du temps règlementaire.

Si un score « 4+ » est proposé, il permet de pronostiquer tous les scores comptabilisant au moins 4 buts (ex : « 3:1 », « 4:0 », « 3:2 », « 5:0 », « 2-2 », « 3-3 »).

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles :

« 0:0/0:0 » Il y a match nul « 0:0 » à la mi-temps et il y a match nul « 0:0 » à la fin du temps réglementaire,

« 0:0/0:1 » Il y a match nul « 0:0 » à la mi-temps et l'équipe 2 gagne le match « 0:1 » à la fin du temps réglementaire,

« 0:0/0:2 » Il y a match nul « 0:0 » à la mi-temps et l'équipe 2 gagne le match « 0:2 » à la fin du temps réglementaire,

« 0:0/0:3 » Il y a match nul « 0:0 » à la mi-temps et l'équipe 2 gagne le match « 0:3 » à la fin du temps réglementaire,

« 0:0/1:0 » Il y a match nul « 0:0 » à la mi-temps et l'équipe 1 gagne le match « 1:0 » à la fin du temps réglementaire,

« 0:0/1:1 » Il y a match nul « 0:0 » à la mi-temps et il y a match nul « 1:1 » à la fin du temps réglementaire,

« 0:0/1:2 » Il y a match nul « 0:0 » à la mi-temps et l'équipe 2 gagne le match « 1:2 » à la fin du temps réglementaire,

« 0:0/2:0 » Il y a match nul « 0:0 » à la mi-temps et l'équipe 1 gagne le match « 2:0 » à la fin du temps réglementaire,

« 0:0/2:1 » Il y a match nul « 0:0 » à la mi-temps et l'équipe 1 gagne le match « 2:1 » à la fin du temps réglementaire,

« 0:0/3:0 » Il y a match nul « 0:0 » à la mi-temps et l'équipe 1 gagne le match « 3:0 » à la fin du temps réglementaire,

« 0:0/4+ » Il y a match nul « 0:0 » à la mi-temps et le score à la fin du temps réglementaire comptabilise au moins 4 buts ,

« 0:1/0:1 » L'équipe 2 mène « 0 :1 » à la mi-temps et l'équipe 2 gagne le match « 0:1 » à la fin du temps réglementaire,

« 0:1/0:2 » L'équipe 2 mène « 0 :1 » à la mi-temps et l'équipe 2 gagne le match « 0:2 » à la fin du temps réglementaire,

« 0:1/0:3 » L'équipe 2 mène « 0 :1 » à la mi-temps et l'équipe 2 gagne le match « 0:3 » à la fin du temps réglementaire,

« 0:1/1:1 » L'équipe 2 mène « 0 :1 » à la mi-temps et il y a match nul « 1:1 » à la fin du temps réglementaire,

« 0:1/1:2 » L'équipe 2 mène « 0 :1 » à la mi-temps et l'équipe 2 gagne le match « 1:2 » à la fin du temps réglementaire,

« 0:1/2:1 » L'équipe 2 mène « 0 :1 » à la mi-temps et l'équipe 1 gagne le match « 2:1 » à la fin du temps réglementaire,

« 0:1/4+ » » L’équipe 2 mène « 0 :1 » à la mi-temps et le score à la fin du temps réglementaire comptabilise au moins 4 buts ,

« 0:2/0:2 » L’équipe 2 mène « 0 :2 » à la mi-temps et l’équipe 2 gagne le match « 0:2 » à la fin du temps réglementaire,

« 0:2/0:3 » L’équipe 2 mène « 0 :2 » à la mi-temps et l’équipe 2 gagne le match « 0:3 » à la fin du temps réglementaire,

« 0:2/1:2 » L’équipe 2 mène « 0 :2 » à la mi-temps et l’équipe 2 gagne le match « 1:2 » à la fin du temps réglementaire,

« 0:2/4+ » L’équipe 2 mène « 0 :2 » à la mi-temps et le score à la fin du temps réglementaire comptabilise au moins 4 buts ,

« 0:3/0:3 » L’équipe 2 mène « 0 :3 » à la mi-temps et l’équipe 2 gagne le match « 0:3 » à la fin du temps réglementaire,

« 0:3/4+ » L’équipe 2 mène « 0 :3 » à la mi-temps et le score à la fin du temps réglementaire comptabilise au moins 4 buts ,

« 1:0/1:0 » » L’équipe 1 mène « 1 :0 » à la mi-temps et l’équipe 1 gagne le match « 1:0 » à la fin du temps réglementaire,

« 1:0/1:1 » L’équipe 1 mène « 1:0 » à la mi-temps et il y a match nul « 1:1 » à la fin du temps réglementaire,

« 1:0/1:2 » L’équipe 1 mène « 1:0 » à la mi-temps et l’équipe 2 gagne le match « 1:2 » à la fin du temps réglementaire,

« 1:0/2:0 » L’équipe 1 mène « 1:0 » à la mi-temps et l’équipe 1 gagne le match « 2:0 » à la fin du temps réglementaire,

« 1:0/2:1 » L’équipe 1 mène « 1:0 » à la mi-temps et l’équipe 1 gagne le match « 2:1 » à la fin du temps réglementaire,

« 1:0/3:0 » L’équipe 1 mène « 1:0 » à la mi-temps et l’équipe 1 gagne le match « 3:0 » à la fin du temps réglementaire,

« 1:0/4+ » L’équipe 1 mène « 1 :0 » à la mi-temps et le score à la fin du temps réglementaire comptabilise au moins 4 buts ,

« 1:1/1:1 » Il y a match nul « 1:1 » à la mi-temps et il y a match nul « 1:1 » à la fin du temps réglementaire,

« 1:1/1:2 » Il y a match nul « 1:1 » à la mi-temps et l’équipe 2 gagne le match « 1:2 » à la fin du temps réglementaire,

« 1:1/2:1 » Il y a match nul « 1:1 » à la mi-temps et l’équipe 1 gagne le match « 2:1 » à la fin du temps réglementaire,

« 1:1/4+ » Il y a match nul « 1:1 » à la mi-temps et le score à la fin du temps réglementaire comptabilise au moins 4 buts,

« 1:2/1:2 » L’équipe 2 mène « 1:2 » à la mi-temps et l’équipe 2 gagne le match « 1:2 » à la fin du temps réglementaire,

« 1:2/4+ » L’équipe 2 mène « 1:2 » à la mi-temps et le score à la fin du temps réglementaire comptabilise au moins 4 buts,

« 2:0/2:0 » L’équipe 1 mène « 2:0 » à la mi-temps et l’équipe 1 gagne le match « 2:0 » à la fin du temps réglementaire,

« 2:0/2:1 » L’équipe 1 mène « 2:0 » à la mi-temps et l’équipe 1 gagne le match « 2:1 » à la fin du temps réglementaire,

« 2:0/3:0 » L’équipe 1 mène « 2:0 » à la mi-temps et l’équipe 1 gagne le match « 3:0 » à la fin du temps réglementaire,

« 2:0/4+ » L’équipe 1 mène « 2:0 » à la mi-temps et le score à la fin du temps réglementaire comptabilise au moins 4 buts,

« 2:1/2:1 » L’équipe 1 mène « 2:1 » à la mi-temps et l’équipe 1 gagne le match « 2:1 » à la fin du temps réglementaire,

« 2:1/4+ » L’équipe 1 mène « 2:1 » à la mi-temps et le score à la fin du temps réglementaire comptabilise au moins 4 buts ,

« 3:0/3:0 » L’équipe 1 mène « 3:0 » à la mi-temps et l’équipe 1 gagne le match « 3:0 » à la fin du temps réglementaire,

« 3:0/4+ » L’équipe 1 mène « 3:0 » à la mi-temps et le score à la fin du temps réglementaire comptabilise au moins 4 buts,

« 4+/4+ » Le score à la mi-temps comptabilise au moins 4 buts, et le score à la fin du temps réglementaire comptabilise au moins 4 buts.

2.3.1.40. Pari « Face à Face »

- Pari « face à face » portant sur le résultat final d’une période

La formule de pari « Face à Face » consiste à pronostiquer pour une manifestation sportive individuelle ou par équipe, quel sera le vainqueur de la manifestation sportive dont un vainqueur doit obligatoirement être déclaré et dont une égalité entre les sportifs ou les équipes est impossible ou celui qui terminera devant l'autre à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari sous réserve de l’article 5.4. En conséquence pour certains sports, il sera tenu compte des éventuelles prolongations et séances de tirs au but.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles :

• Le pronostic « 1 » correspond à la victoire de la première équipe ou du premier sportif cité citée dans le pari ;

• Le pronostic « 2 » correspond à la victoire de la deuxième équipe ou du deuxième sportif cité dans le pari.

- Pari « face à face remboursé si nul » portant sur le résultat final d’une période

La formule de pari « Face à Face remboursé si nul » consiste à pronostiquer pour une manifestation sportive individuelle ou par équipe, quel sera le vainqueur de cette manifestation sportive ou celui qui terminera devant l'autre à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles :

• Le pronostic « 1 » correspond à la victoire de la première équipe ou du premier sportif cité citée dans le pari ;

• Le pronostic « 2 » correspond à la victoire de la deuxième équipe ou du deuxième sportif cité dans le pari.

En cas d'égalité, le pari et/ou pronostic est annulé conformément au sous-article 5.9.

- Pari « face à face Sportif X vs Autre(s) » portant sur le résultat final d'une période

La formule de pari « Face à Face Sportif X vs Autre(s) » consiste à pronostiquer pour une manifestation sportive individuelle, quel sera le vainqueur de cette manifestation sportive ou celui qui terminera devant l'autre à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Le pronostic « Autre(s) » permet de pronostiquer sur l'ensemble des sportifs différents de celui proposé en « Sportif X », sans en préciser le nom.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

Si le « Sportif X » désigné dans le pari et/ou pronostic ne participent pas à la manifestation sportive alors le pari sera annulé conformément aux dispositions du sous-article 5.9.

2.3.1.41. Pari « Face à Face handicap » ou « Ecart de » portant sur le résultat final d'une période

La formule de pari « Face à Face handicap » ou « Ecart de » consiste à pronostiquer pour une manifestation sportive individuelle ou par équipe, quel sera le vainqueur de la manifestation sportive dont un vainqueur doit obligatoirement être déclaré et dont une égalité entre les sportifs ou les équipes est impossible à la fin de la période sur laquelle porte le pari. Le pronostic doit prendre en compte un handicap exprimé sous forme de valeur décimale affecté à l'une des deux équipes ou l'un des deux sportifs, caractérisé par exemple par un ou plusieurs buts, points, sets, jeux d'avance ou tout autre type de point précisé dans l'intitulé du pari accordés à l'autre équipe ou sportif. En conséquence, pour certains sports, il sera tenu compte des éventuelles prolongations et séances de tirs au but.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles :

· Le pronostic « 1 » correspond à la victoire de la première équipe (ou du premier sportif) citée dans le pari, en tenant compte du handicap ;

· Le pronostic « 2 » correspond à la victoire de la deuxième équipe (ou du deuxième sportif) citée dans le pari, en tenant compte du handicap.

2.3.1.42. Pari « Le penalty sera-t-il marqué ? »

La formule de pari « Le penalty sera-t-il marqué ? » consiste à pronostiquer si un penalty sera marqué par l'une des deux équipes, la décision de l'instance d'arbitrage faisant foi. Le penalty doit être marqué de manière directe, sans qu'aucun joueur, autre que le gardien de but, ne touche la balle, entre le moment où le penalty est tiré et où il est marqué. Dans le cas où un penalty devrait être tiré à nouveau, seul le résultat consécutif au penalty tiré à nouveau sera pris en compte pour la promulgation.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles :

· Le pronostic « Oui » signifie que le penalty sera marqué,

· Le pronostic « Non » signifie que le penalty ne sera pas marqué.

2.3.1.43. Pari « X$^{ième}$ tir au but (équipe) marqué »

La formule de pari « X$^{ième}$ tir au but (équipe) marqué » consiste à pronostiquer si le prochain tir au but sera marqué durant la séance de tirs au but.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles :

· Le pronostic « Oui » signifie que le Xième tir au but sera marqué par l'équipe citée dans l'intitulé du pari,

· Le pronostic « Non » signifie que le Xième tir au but ne sera pas marqué par l'équipe citée dans l'intitulé du pari.

2.3.1.44. Pari « Ecart entre les équipes »

La formule de pari « Ecart entre les équipes » consiste à pronostiquer un écart de buts, d'essais ou de points d'une des deux équipes ou d'un des deux sportifs sur l'autre à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

2.3.1.45. Pari « Nombre de sets dans le match »

La formule de pari « Nombre de sets dans le match » consiste à pronostiquer sur le nombre total de sets à l'issue de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

2.3.1.46. Pari « Qui remportera au moins un set ? – Joueur X »

La formule de pari « Qui remportera au moins un set ? – Joueur X » consiste à pronostiquer si le joueur X remportera au moins un set à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles :

· Le pronostic « Oui » signifie que le Joueur X a remporté au moins un set,

· Le pronostic « Non » signifie que le Joueur X n'a remporté aucun set.

2.3.1.47. Pari « Première équipe/joueur qui marquera X point(s) » portant sur une période de la manifestation sportive

La formule de pari « Première équipe/joueur qui marquera X point(s) » portant sur une période de la manifestation sportive consiste à pronostiquer quelle équipe/joueur marquera X point(s) en premier au cours de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

2.3.1.48 Pari « Quel joueur remportera les jeux X et Y lors d'un set ? »

La formule de pari « Quel joueur remportera les jeux X et Y lors d'un set ? » consiste à pronostiquer quel joueur remportera les jeux X et Y lors d'un set au cours de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

Un pronostic « Aucun des deux » permet de pronostiquer que les deux joueurs remporteront chacun un des deux jeux.

2.3.1.49 Pari « Premier joueur qui marquera 10, 15 ou 20 point(s) lors d'un set »

La formule de pari « Premier joueur qui marquera 10, 15 ou 20 point(s) lors d'un set » consiste à pronostiquer quel joueur marquera 10,15 ou 20 point(s) en premier lors d'un set au cours de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

2.3.1.50 Pari « Nombre de jeux lors d'un set ? »

La formule de pari « Nombre de jeux lors d'un set » consiste à pronostiquer le nombre total de jeux lors d'un set au cours de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

2.1.3.51 Pari « Y aura-t-il un tie-break dans le set / match ? »

La formule de pari « Y aura-t-il un tie-break dans le set / match ? » consiste à pronostiquer si un jeu décisif (tie-break) aura lieu durant le set / match.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles :

· Le pronostic « Oui » signifie qu'il y aura un ou plusieurs tie-breaks durant le set / match

· Le pronostic « Non » signifie qu'il n'y aura aucun tie-break durant le set / match

2.1.3.52 Pari « Vainqueur du 1er set/match »

La formule de pari « Vainqueur du 1er set/match » consiste à pronostiquer le résultat à la fin du 1er set et à la fin du match, fondé sur le principe du « 1/2 » (1 = 1er joueur ou 1ère équipe cité(e) dans le pari, 2 = 2ème joueur ou 2ème équipe cité(e) dans le pari).

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles :

· « 1/1 » : Le joueur 1 ou L'équipe 1 (1er joueur ou 1ère équipe cité(e) dans le pari) gagne le 1er set et gagne le match,

· « 1/2 » : Le joueur 1 ou L'équipe 1 (1er joueur ou 1ère équipe cité(e) dans le pari) gagne le 1er set et le joueur 2 ou L'équipe 2 (2ème joueur ou 2ème équipe cité(e) dans le pari) gagne le match,

· « 2/1 » : Le joueur 2 ou L'équipe 2 (2ème joueur ou 2ème équipe cité(e) dans le pari) gagne le 1er set et le joueur 1 ou L'équipe 1 (1er joueur ou 1ère équipe cité(e) dans le pari) gagne le gagne le match,

· « 2/2 » : Le joueur 2 ou L'équipe 2 (2ème joueur ou 2ème équipe cité dans le pari) gagne le 1er set et gagne le match

2.1.3.53 Pari « Vainqueur du Xème point dans le jeu Y du set Z »

La formule de pari « Vainqueur du Xème point dans le jeu Y du set Z » consiste à pronostiquer le joueur qui remportera le Xème point dans le jeu Y du set Z.

Pour chaque pari, le joueur choisit un et un seul pronostic parmi les pronostics possibles :

· Le premier joueur cité dans le pari remporte le Xème point dans le jeu Y du set Z

· Le deuxième joueur cité dans le pari remporte le Xème point dans le jeu Y du set Z

2.3.1.54. Pari « Top X »

La formule de pari « Top X » consiste à pronostiquer quelle(s) équipe(s) ou quel sportif terminera(ront) dans les X premiers de la manifestation sportive.

Si un pronostic « Autre(s) » est proposé, il permet de pronostiquer une équipe ou un sportif terminant dans les X premiers de la manifestation sportive différent de ceux proposés, sans en préciser le nom.

Si une équipe ou un sportif proposé(e) dans cette formule de pari et prenant part à la manifestation sportive sur laquelle porte le pari ne se qualifie pas pour la phase finale de la manifestation sportive, l'équipe ou le sportif est alors déclaré(e) perdant(e).

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

2.3.1.55 Pari « Equipe reléguée » portant sur le résultat final d'une équipe en fin de saison d'une manifestation sportive.

La formule de pari « Equipe reléguée » consiste à pronostiquer parmi les équipes proposées quelle équipe sera reléguée en division inférieure à la fin de la saison de la manifestation sportive.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

2.3.1.56 Pari « Equipe promue » portant sur le résultat final d'une équipe en fin de saison d'une manifestation sportive.

La formule de pari « Equipe promue » consiste à pronostiquer parmi les équipes proposées quelle équipe sera promue en division supérieure à la fin de la saison de la manifestation sportive.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

2.3.1.57 Pari « Equipe non-reléguée »

La formule de pari « Equipe non-reléguée » consiste à pronostiquer parmi les équipes proposées, quelle équipe ne sera pas reléguée en division inférieure à la fin de la saison de la manifestation sportive.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

2.3.1.58 Pari « Quel pays remportera le plus de médailles ? » portant sur le résultat final d'un pays à la fin d'une manifestation sportive.

La formule de pari « Quel pays remportera le plus de médailles ? » consiste à pronostiquer quel pays/équipe remportera le plus de médailles à la fin d'une manifestation sportive.

Si un pronostic « Autre(s) » est proposé, il permet de pronostiquer un pays différent de ceux proposés, sans en préciser le nom.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

Chaque médaille remportée par les membres de l'équipe d'un pays au titre d'une même épreuve est considérée comme une seule médaille, quel que soit le nombre de membres composant l'équipe (ex : relais).

Dans le cas où plusieurs sportifs ou équipes proposés obtiennent exactement le même résultat alors les cotes appliquées à ce résultat seront calculées conformément au sous-article 8.4.

2.3.1.59 Pari « Quel pays remportera le plus de médailles d'or ? » portant sur le résultat final d'un pays à la fin d'une manifestation sportive.

La formule de pari « Quel pays remportera le plus de médailles d'or ?» consiste à pronostiquer quel pays remportera le plus de médailles d'or à la fin d'une manifestation sportive.

Si un pronostic « Autre(s) » est proposé, il permet de pronostiquer un pays différent de ceux proposés, sans en préciser le nom.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

Chaque médaille d'or remportée par les membres de l'équipe d'un pays au titre d'une même épreuve est considérée comme une seule médaille, quel que soit le nombre de membres composant l'équipe (ex : relais).

Dans le cas où plusieurs sportifs ou équipes proposés obtiennent exactement le même résultat alors les cotes appliquées à ce résultat seront calculées conformément au sous-article 8.4.

2.3.1.60 Pari « Combien de médaille(s) le pays X va-t-il remporter ? »

La formule de pari « Combien de médaille(s) va remporter le pays X ? » consiste à pronostiquer sur une fourchette de valeurs comprenant le nombre total de médailles ou sur le nombre total de médailles obtenues par un pays à la fin d'une manifestation sportive.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

2.3.1.61 Pari « Combien de médaille(s) d'or le pays X va-t-il remporter ? »

La formule de pari « Combien de médaille(s) d'or va remporter le pays X ? » consiste à pronostiquer sur une fourchette de valeurs comprenant le nombre total de médailles d'or ou sur le nombre total de médailles d'or obtenues par un pays à la fin d'une manifestation sportive.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

2.3.1.62 Pari « Le sportif X battra-t-il le record Y ? »

La formule de pari « Le sportif X battra-t-il le record Y ? » consiste à déterminer si le sportif X battra le record Y à la fin de la période sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles :

· Le pronostic « Oui » signifie que le sportif X battra le record Y à la fin de la période sur laquelle porte le pari.

· Le pronostic « Non » signifie que le sportif X ne battra pas le record Y à la fin de la période sur laquelle porte le pari.

2.3.1.63 Pari « Quelle performance le(s) sportif(s) X/l'(les) équipe(s)va(vont)-t-il(s)/elle(s) réaliser ? »

La formule de pari « Quelle performance le(s) sportif(s) X/l'(les) équipe(s) Y va(vont)-t-il(s)/elle(s) réaliser ? » peut être déclinée sous les formes :

« Quelle performance le sportif X va-t-il réaliser ? » qui consiste à pronostiquer la performance réalisée par le sportif à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Exemples :

- L'intitulé « Sportif X vs Equipe (Remboursé si non titulaire) » consiste à pronostiquer la performance réalisée par le sportif à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

En cas de non-présence au coup d'envoi de la manifestation sportive du sportif désigné dans le pari, le pari et/ou pronostic est annulé conformément au sous-article 5.9.

- L'intitulé « Sportif X vs Sportif Y (Remboursé si non titulaire) » consiste à pronostiquer la performance réalisée par le sportif à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

En cas de non-présence au coup d'envoi de la manifestation sportive d'un des sportifs désignés dans le pari, le pari et/ou pronostic est annulé conformément au sous-article 5.9,

- L'intitulé « Paris Spéciaux Buteurs : Sportif X » consiste à pronostiquer la performance réalisée par le sportif à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

En cas de non-présence au coup d'envoi de la manifestation sportive d'un des sportifs désignés dans le pari, le pari et/ou pronostic est annulé conformément au sous-article 5.9.

- L'intitulé « Qui marquera le + de but(s) ? » consiste à pronostiquer la performance réalisée par le sportif à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

Dans le cas où plusieurs sportifs ou équipes proposés obtiennent exactement le même résultat alors les cotes appliquées à ce résultat seront calculées conformément au sous-article 8.4.

En cas de non-présence au coup d'envoi de la manifestation sportive du sportif désigné dans le pari, le pari et/ou pronostic est annulé conformément au sous-article 5.9.

- L'intitulé « Duel de Buteurs ou Duel de Buteurs (Remboursé si non titulaire) » consiste à pronostiquer la performance réalisée par le sportif à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles. En cas de non-présence au coup d'envoi de la manifestation sportive du sportif désigné dans le pari, le pari et/ou pronostic est annulé conformément au sous-article 5.9.

- L'intitulé « Combien de buts Sportif X + Sportif Y+… marqueront ils ? » consiste à pronostiquer la performance réalisée par les sportifs à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

Si tous les sportifs désignés dans le pari ne participent pas à la manifestation sportive alors le pari sera annulé conformément aux dispositions du sous-article 5.9.

Si au moins un des joueurs désignés dans le pari participe à la manifestation sportive alors le pari sera maintenu.

- L'intitulé « Sportif X buteur / Sportif Y passeur décisif (Remboursé si non titulaire(s)) » consiste à pronostiquer si le Sportif X marquera au moins un but et le Sportif Y réalisera au moins une passe décisive avant la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

En cas de non-présence au coup d'envoi de la manifestation sportive d'un des sportifs désignés dans le pari, le pari et/ou pronostic est annulé conformément au sous-article 5.9

- L'intitulé « Sportif X buteur et passeur décisif (Remboursé si non titulaire) » consiste à pronostiquer si le Sportif X marquera au moins un but et réalisera au moins une passe décisive avant la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

En cas de non-présence au coup d'envoi de la manifestation sportive du sportif désigné dans le pari, le pari et/ou pronostic est annulé conformément au sous-article 5.9.

- L'intitulé « Performance Joueur – Points » ou « Points – Joueur » consiste à pronostiquer la performance réalisée par le ou les sportif(s) à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

Exemple :

- Le pronostic « Joueur - Plus Z points » signifie que le ou les Joueur(s) aura(ont) inscrit plus de Z points.

- Le pronostic « Joueur - Y points + » signifie que le ou les Joueur(s) aura(ont) inscrit au minimum Y points.

- L'intitulé « Duel de Marqueurs Essai ou Duel de Marqueurs Essai (Remboursé si non titulaire) »

consiste à pronostiquer la performance réalisée par le sportif à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles. En cas de non-présence au coup d'envoi de la manifestation sportive du sportif désigné dans le pari, le pari et/ou pronostic est annulé conformément au sous-article 5.9.

- L'intitulé « Duel de Marqueurs Touchdown ou Duel de Marqueurs Touchdown (Remboursé si non titulaire)»

consiste à pronostiquer la performance réalisée par le sportif à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles. En cas de non-présence au coup d'envoi de la manifestation sportive du sportif désigné dans le pari, le pari et/ou pronostic est annulé conformément au sous-article 5.9.

- L'intitulé « Meilleur Buteur/Marqueur essai/Marqueur Touchdown/Marqueur Points – Compétition » consiste à pronostiquer la performance réalisée par le sportif à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

En cas d'égalité entre plusieurs sportifs, dès lors que l'organisateur de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari prévoit des règles complémentaires pour départager et attribuer le titre à un seul sportif, celles-ci seront prises en compte lors de la promulgation des résultats du pari.

En cas de non-participation à la manifestation sportive du sportif désigné dans le pari, le pari et/ou pronostic est annulé conformément au sous-article 5.9.

- L’intitulé « Nombre de but(s) Le Duo marque +X,5 buts ?» consiste à pronostiquer la performance réalisée par le Sportif X plus le Sportif Y à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

Si tous les sportifs désignés dans le pari ne participent pas à la manifestation sportive alors le pari sera annulé conformément aux dispositions du sous-article 5.9.

Si au moins un des joueurs désignés dans le pari participe à la manifestation sportive alors le pari sera maintenu.

- L’intitulé « Nombre de but(s) Le Trio marque +X,5 buts ? » consiste à pronostiquer la performance réalisée par le Sportif X plus le Sportif Y plus le Sportif Z à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

Si tous les sportifs désignés dans le pari ne participent pas à la manifestation sportive alors le pari sera annulé conformément aux dispositions du sous-article 5.9.

Si au moins un des joueurs désignés dans le pari participe à la manifestation sportive alors le pari sera maintenu.

En Basketball, l’intitulé « Performance Joueurs - Total Points » consiste à pronostiquer la performance réalisée par le Sportif X plus le Sportif Y à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un ou plusieurs pronostics parmi les pronostics possibles.

Exemple :

Le pronostic « Sportif X / le Sportif Y - Plus Z points » signifie que les Joueurs auront inscrit plus de Z points.

Si au moins un des sportifs désignés dans le pari ne participent pas à la manifestation sportive alors le pari sera annulé conformément aux dispositions du sous-article 5.9.

- En Basketball, l’intitulé « Performance Trio - Total Points » consiste à pronostiquer la performance réalisée par le Sportif X plus le Sportif Y plus le Sportif Z à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un ou plusieurs pronostics parmi les pronostics possibles.

Exemple :

Le pronostic « Sportif X / le Sportif Y / le Sportif Z - Plus W points » signifie que les Joueurs auront inscrit plus de W points.

Si au moins un des sportifs désignés dans le pari ne participent pas à la manifestation sportive alors le pari sera annulé conformément aux dispositions du sous-article 5.9.

- En Basketball, l'intitulé « Performance Quatuor - Total Points » consiste à pronostiquer la performance réalisée par le Sportif W plus le Sportif X plus le Sportif Y plus le Sportif Z à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un ou plusieurs pronostics parmi les pronostics possibles.

Exemple :

Le pronostic « Sportif W / le Sportif X / le Sportif Y / le Sportif Z - Plus V points » signifie que les Joueurs auront inscrit plus de V points.

Si au moins un des sportifs désignés dans le pari ne participent pas à la manifestation sportive alors le pari sera annulé conformément aux dispositions du sous-article 5.9.

- L'intitulé « Nombre de passes décisives – Joueur » ou « Nombre de passes décisives - Joueur (Remboursé si non titulaire) » consiste à pronostiquer la performance réalisée par le sportif à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

En cas de non-présence au coup d'envoi de la manifestation sportive du sportif désigné dans le pari, le pari et/ou pronostic est annulé conformément au sous-article 5.9.

- L'intitulé « Joueur décisif – Sportif X » ou « Joueur décisif – Sportif X (Remboursé si non titulaire) » consiste à pronostiquer si le Sportif X aura marqué au moins un but ou réalisé au moins une passe décisive à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

En cas de non-présence au coup d'envoi de la manifestation sportive du sportif désigné dans le pari, le pari et/ou pronostic est annulé conformément au sous-article 5.9.

- L'intitulé « Double-double – Sportif X » consiste à pronostiquer si le Sportif X va réaliser un Double-double (le Sportif X aura enregistré au moins dix unités dans deux des cinq catégories statistiques suivantes : points, rebonds, passes décisives, interceptions et contres) à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

En cas de non-participation à la manifestation sportive du sportif désigné dans le pari, le pari et/ou pronostic est annulé conformément au sous-article 5.9.

- L'intitulé « Triple-double – Sportif X » consiste à pronostiquer si le Sportif X va réaliser un Triple-double (le Sportif X aura enregistré au moins dix unités dans trois des cinq catégories statistiques suivantes : points, rebonds, passes décisives, interceptions et contres) à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

En cas de non-participation à la manifestation sportive du sportif désigné dans le pari, le pari et/ou pronostic est annulé conformément au sous-article 5.9.

- L'intitulé « Quadruple-double – Sportif X » consiste à pronostiquer si le Sportif X va réaliser un Quadruple-double (le Sportif X aura enregistré au moins dix unités dans quatre des cinq catégories statistiques suivantes : points, rebonds, passes décisives, interceptions et contres) à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

En cas de non-participation à la manifestation sportive du sportif désigné dans le pari, le pari et/ou pronostic est annulé conformément au sous-article 5.9.

- Au Hockey sur glace, l'intitulé « Nombre de points marqués par Sportif X » consiste à pronostiquer le nombre de points (Passe décisive et/ou But marqué) réalisés et/ou marqués par le Sportif X à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Si le Sportif X désigné dans le pari ne participe pas à la manifestation sportive alors le pari sera annulé conformément aux dispositions du sous-article 5.9.

- Au Hockey sur glace, l'intitulé « Nombre de passes décisives inscrites par Sportif X » consiste à pronostiquer le nombre de passes décisives (aussi appelées « assistances ») inscrites par le Sportif X à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Si le Sportif X désigné dans le pari ne participe pas à la manifestation sportive alors le pari sera annulé conformément aux dispositions du sous-article 5.9.

- Au Baseball, l'intitulé « Nombre de points marqués par Sportif X » consiste à pronostiquer le nombre de points (aussi appelées « runs ») marqués par le Sportif X à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Si le Sportif X désigné dans le pari ne participe pas à la manifestation sportive alors le pari sera annulé conformément aux dispositions du sous-article 5.9.

En Formule 1 :

- L'intitulé « Arrêt au stand le plus rapide » consiste à pronostiquer quelle équipe (écurie) réalisera l'arrêt au stand le plus rapide lors de la course sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

En cas de non-présence de tous les pilotes de l'écurie (équipe) au départ de la course sur laquelle porte le pari, le pari et/ou pronostic est annulé conformément au sous-article 5.9.

- L'intitulé « Pilote X se qualifie en Q2 » consiste à pronostiquer si le Pilote X réalisera l'un des 15 meilleurs temps de la 1ère séance de qualification (Q1) de la course sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

En cas de non-participation du pilote désigné dans le pari à la 1ère séance de qualification (Q1), le pari et/ou pronostic est annulé conformément au sous-article 5.9

- L'intitulé « Pilote X se qualifie en Q3 » consiste à pronostiquer si le Pilote X réalisera l'un des 10 meilleurs temps de la 2ème séance de qualification (Q2) de la course sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

En cas de non-participation du pilote désigné dans le pari à la 2eme séance de qualification (Q2), le pari et/ou pronostic est annulé conformément au sous-article 5.9.

En cyclisme :

Pour les paris portant sur le cyclisme, si un des sportifs désignés dans le pari et/ou pronostic ne prend pas le départ de la Course/Etape/Compétition alors les paris et/ou pronostics sur ce sportif sont annulés conformément aux dispositions du sous-article 5.9.

Exemple : J'ai parié sur Gaudu Vainqueur du tour de France. J'ai également parié sur Gaudu vainqueur de l'étape 9. S'il abandonne lors de l'étape 8 mon pari sur Gaudu vainqueur du Tour de France est perdant. Mon pari sur Gaudu vainqueur de l'étape 9 est annulé.

Exemple 2 : J'ai parié Gaudu vainqueur du Tour de France. S'il renonce à participer au Tour de France avant le lancement de la compétition, alors mon pari est annulé.

Si un Sportif abandonne et/ou est exclu pour quelque raison que ce soit au cours d'une compétition/course/étape alors les paris seront considérés comme perdants.

- L'intitulé « Classement meilleur grimpeur » consiste à pronostiquer quel sportif sera en tête du classement du meilleur grimpeur à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

Dans le cas où plusieurs sportifs proposés obtiennent exactement le même résultat alors les cotes appliquées à ce résultat seront calculées conformément au sous-article 8.4.

- L'intitulé « Classement meilleur sprinteur » consiste à pronostiquer quel sportif sera en tête du classement du meilleur sprinteur à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

Dans le cas où plusieurs sportifs proposés obtiennent exactement le même résultat alors les cotes appliquées à ce résultat seront calculées conformément au sous-article 8.4.

- L'intitulé « Classement par points » consiste à pronostiquer quel sportif sera en tête du classement par points à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

Dans le cas où plusieurs sportifs proposés obtiennent exactement le même résultat alors les cotes appliquées à ce résultat seront calculées conformément au sous-article 8.4.

- L'intitulé « Classement du meilleur jeune » consiste à pronostiquer quel sportif sera en tête du classement du meilleur jeune à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

Dans le cas où plusieurs sportifs proposés obtiennent exactement le même résultat alors les cotes appliquées à ce résultat seront calculées conformément au sous-article 8.4.

- L'intitulé « Sprint intermédiaire » consiste à pronostiquer quel sportif remportera le sprint intermédiaire X.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

Dans le cas où plusieurs sportifs proposés obtiennent exactement le même résultat alors les cotes appliquées à ce résultat seront calculées conformément au sous-article 8.4.

- L'intitulé « Premier au sommet d'un col » consiste à pronostiquer quel sportif passera en tête au sommet du col X.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

Dans le cas où plusieurs sportifs proposés obtiennent exactement le même résultat alors les cotes appliquées à ce résultat seront calculées conformément au sous-article 8.4.

- L'intitulé « Nationalité du Vainqueur » consiste à pronostiquer quel sera la nationalité du sportif vainqueur à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

Dans le cas où plusieurs sportifs proposés obtiennent exactement le même résultat alors les cotes appliquées à ce résultat seront calculées conformément au sous-article 8.4.

- L'intitulé « Sportif X/Equipe Y gagne une étape » consiste à pronostiquer si le Sportif X/ Equipe Y gagnera au moins une étape à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

Dans le cas où plusieurs sportifs/équipe proposés obtiennent exactement le même résultat alors les cotes appliquées à ce résultat seront calculées conformément au sous-article 8.4.

2.3.1.64 Pari « Vainqueur du point X »

La formule de pari « Vainqueur du point X » consiste à pronostiquer le joueur ou l'équipe qui remportera le point X au cours d'une période de la manifestation sportive.

Pour chaque pari, le joueur choisit un et un seul pronostic parmi les pronostics possibles :

· Le premier joueur ou équipe cité dans le pari remporte le point X.

· Le deuxième joueur ou équipe cité dans le pari remporte le point X.

2.3.1.65 Pari « Premier joueur à gagner X manches »

La formule de pari « Premier joueur à gagner X manches » consiste à pronostiquer le joueur qui gagnera X manche(s) en premier lors de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

2.3.1.66 Pari « Comment sera marqué le 1er but »

La formule de pari « Comment sera marqué le 1er but » consiste à pronostiquer de quelle manière sera marqué le 1er but avant la fin de la période de la manifestation sportive désignée le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un et un seul pronostic parmi les pronostics possibles. Exemple : Tête, Coup Franc direct, Penalty...

Si un pronostic « Autre(s) » est proposé, il permet de pronostiquer une manière différente de celles proposées, sans la préciser.

Dans le cas où un but serait marqué par un joueur contre son équipe, ce but ne sera pas pris en compte dans le résultat du pari.

2.3.1.67 Pari « Type de but - Xème but »

La formule de pari « Type de but – Xème but » consiste à pronostiquer de quelle manière sera marqué le Xème but avant la fin de la période de la manifestation sportive désignée pour le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un et un seul pronostic parmi les pronostics possibles. Exemple : Tir, Tête, Pénalty, Coup franc direct ou Aucun.
Si un pronostic « Autre(s) » est proposé, il permet de pronostiquer une manière différente de celles proposées, sans la préciser.

Dans le cas où le Xème but serait marqué par un joueur contre son équipe, ce but sera pris en compte dans le résultat du pari. Le pronostic correspondant à un but marqué contre son équipe n’étant pas proposé à la prise de pari, tous les pronostics proposés, y compris le pronostic Autre(s) le cas échéant, seront considérés comme perdants.

2.3.1.68 Pari « Coup franc direct marqué »

La formule de pari « Coup franc direct marqué » consiste à pronostiquer si un coup Franc direct sera marqué avant la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un et un seul pronostic parmi les pronostics possibles.

Dans le cas où un but serait marqué par un joueur contre son équipe, ce but ne sera pas pris en compte dans le résultat du pari.

2.3.1.69 Pari « Y aura-t-il un but de la tête ? »

La formule de pari « Y aura-t-il un but de la tête ? » consiste à pronostiquer si un but sera marqué de la tête avant la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un et un seul pronostic parmi les pronostics possibles.

Dans le cas où un but serait marqué par un joueur contre son équipe, ce but ne sera pas pris en compte dans le résultat du pari.

2.3.1.70 Pari « Un match se finira-t-il sur le score X-Y ? »

La formule de pari « Un match se finira-t-il sur le score X-Y ? » consiste à pronostiquer si un des matches participants à la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari se finira par le score indiqué dans l'intitulé du pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

2.3.1.71 Pari « Dans quel match sera inscrit le but le plus rapide ? »

La formule de pari « Dans quel match sera inscrit le but le plus rapide ? » consiste à pronostiquer le match au cours duqel sera inscrit le but le plus rapide de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

2.3.1.72 Pari « Equipe X gardera-t-elle sa cage inviolée ? »

La formule de pari « Equipe X gardera-t-elle sa cage inviolée ? » consiste à pronostiquer si l'Equipe X n'encaissera pas de buts avant la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles :

• Le pronostic « Oui » signifie que l'Equipe X n'encaissera pas de buts avant la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

• Le pronostic « Non » signifie que l'Equipe X encaissera au moins un but avant la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

2.3.1.73 Pari « Y aura-t-il des prolongations ? »

La formule de pari « Y aura-t-il des prolongations ? » consiste à pronostiquer si des prolongations auront lieu à la fin du temps réglementaire.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles :

• Le pronostic « Oui » signifie qu'il y aura des prolongations à la fin du temps réglementaire.

• Le pronostic « Non » signifie qu'il n'y aura pas des prolongations à la fin du temps réglementaire.

2.3.1.74 Pari « Y aura-t-il une séance de tirs au but ? »

La formule de pari « Y aura-t-il une séance de tirs au but ? » consiste à pronostiquer si une séance de tirs au but aura lieu à la fin du temps réglementaire ou à la fin des prolongations.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles :

• Le pronostic « Oui » signifie qu'il y aura une séance de tirs au but à la fin du temps réglementaire ou à la fin des prolongations.

• Le pronostic « Non » signifie qu'il n'y aura pas une séance de tirs au but à la fin du temps réglementaire ou à la fin des prolongations.

2.3.1.75 Pari « Résultat ou Les deux équipes marquent »

La formule de pari « Résultat ou Les deux équipes marquent » consiste à pronostiquer si le résultat proposé dans le pari a lieu ou si les deux équipes marquent au moins un but chacune avant la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles :

• Le pronostic « Oui » signifie qu'au moins une condition est remplie.

• Le pronostic « Non » signifie que les deux conditions ne sont pas remplies.

Exemple :

Equipe X vs Equipe Y: score 2 – 0 à la fin du match.

- Pari : Equipe X gagne ou les deux équipes marquent, Résultat : pronostic gagnant « Oui ».
- Pari : Equipe Y gagne ou les deux équipes marquent, Résultat : pronostic gagnant « Non ».
- Pari : Egalité ou les deux équipes marquent, Résultat : pronostic gagnant « Non ».

Equipe X vs Equipe Y: score 3 – 2 à la fin du match.

- Pari : Equipe X gagne ou les deux équipes marquent, Résultat : pronostic gagnant « Oui ».
- Pari : Equipe Y gagne ou les deux équipes marquent, Résultat : pronostic gagnant « Oui ».
- Pari : Egalité ou les deux équipes marquent, Résultat : pronostic gagnant « Oui ».

2.3.1.76 Pari « Résultat ou Une équipe n'encaissent pas de but »

La formule de pari « Résultat ou Une équipe n'encaissent pas de but » consiste à pronostiquer si le résultat proposé dans le pari a lieu ou si au moins une des deux équipes n'encaissent pas de but avant la fin de la

période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles :

• Le pronostic « Oui » signifie qu'au moins une condition est remplie.

• Le pronostic « Non » signifie que les deux conditions ne sont pas remplies.

Exemple :

Equipe X vs Equipe Y: score 2 – 0 à la fin du match.

- Pari : Equipe X gagne ou une équipe n'encaissent pas de but, Résultat : pronostic gagnant « Oui ».
- Pari : Equipe Y gagne ou une équipe n'encaissent pas de but, Résultat : pronostic gagnant « Oui ».
- Pari : Egalité ou une équipe n'encaissent pas de but, Résultat : pronostic gagnant « Oui ».

Equipe X vs Equipe Y: score 3 – 2 à la fin du match.

- Pari : Equipe X gagne ou une équipe n'encaissent pas de but, Résultat : pronostic gagnant « Oui ».
- Pari : Equipe Y gagne ou une équipe n'encaissent pas de but, Résultat : pronostic gagnant « Non ».
- Pari : Egalité ou une équipe n'encaissent pas de but, Résultat : pronostic gagnant « Non ».

2.3.1.77 Pari « Résultat ou Plus ou Moins »

La formule de pari « Résultat ou Plus ou Moins » consiste à pronostiquer si le résultat proposé dans le pari a lieu ou si le nombre total de but(s) à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari correspondra à la valeur indiquée dans l'intitulé du pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles :

• Le pronostic « Oui » signifie qu'au moins une condition est remplie.

• Le pronostic « Non » signifie que les deux conditions ne sont pas remplies.

Exemple :

Equipe X vs Equipe Y: score 2 – 0 à la fin du match.

- Pari : Equipe X gagne ou plus de 2.5 buts, Résultat : pronostic gagnant « Oui ».
- Pari : Equipe Y gagne ou plus de 2.5 buts, Résultat : pronostic gagnant « Non ».
- Pari : Egalité ou plus de 2.5 buts, Résultat : pronostic gagnant « Non ».

Equipe X vs Equipe Y: score 3 – 2 à la fin du match.

- Pari : Equipe X gagne ou plus de 2.5 buts, Résultat : pronostic gagnant « Oui ».

- Pari : Equipe Y gagne ou plus de 2.5 buts, Résultat : pronostic gagnant « Oui ».

- Pari : Egalité ou plus de 2.5 buts, Résultat : pronostic gagnant « Oui ».

2.3.1.78 Pari « Méthode de qualification »

La formule de pari « Méthode de qualification » consiste à pronostiquer de quelle manière une équipe va se qualifier avant la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un et un seul pronostic parmi les pronostics possibles. Exemple : 90 mn, prolongation, tirs au but….

2.3.1.79 Pari « Méthode de victoire »

La formule de pari « Méthode de victoire » consiste à pronostiquer de quelle manière une équipe va gagner sa qualification ou le tournoi avant la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari. Cette qualification ou victoire du tournoi peut être obtenue soit à l'issue d'un match unique, soit après des matchs aller-retour.

Pour chaque pari, le joueur choisit un et un seul pronostic parmi les pronostics possibles.

Exemple : 90mn, prolongation, tirs au but….

2.3.1.80 Pari « Ecart du gagnant / Marge du Vainqueur »

La formule de pari « Ecart du gagnant / Marge du Vainqueur » consiste à pronostiquer l'écart/la marge avec laquelle le vainqueur va gagner à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Cette formule de pari peut être déclinée sous la forme « Différence X ».

Pour chaque pari, le joueur choisit un et un seul pronostic parmi les pronostics possibles.

2.3.1.81 Pari « Mi- temps la plus prolifique - Joueur X »

La formule de pari « Mi- temps la plus prolifique - Joueur X » consiste à pronostiquer dans quelle Mi-temps le Joueur X marquera le plus de but.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles :

• Le pronostic « 1ère Mi-temps » consiste à pronostiquer que le Joueur X marquera plus de buts en 1ère Mi-temps qu'en 2ème Mi-temps ;

• Le pronostic « N » consiste à pronostiquer que le Joueur X marquera le même nombre de buts en en 1ère Mi-temps qu'en 2ème Mi-temps ;

• Le pronostic « 2 » consiste à pronostiquer que le Joueur X marquera plus de buts en 2ème Mi-temps qu'en 1ère Mi-temps ;

Dans le cas où un but serait marqué par le joueur X contre son équipe, ce but ne sera pas pris en compte dans le résultat du pari.

En cas de non-présence au coup d'envoi de la manifestation Joueur X désigné dans le pari, le pari et/ou pronostic est annulé conformément au sous-article 5.9

2.3.1.82 Pari « Y aura-t-il un 6/0 ou un 0/6 dans le match ? »

La formule de pari « Y aura-t-il un 6/0 ou un 0/6 dans le match ? » consiste à pronostiquer si le score d'un set de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari sera « 6/0 ou 0/6 ».

Pour chaque pari, le joueur choisit un et un seul pronostic parmi les pronostics possibles.

2.3.1.83 Pari « Le jeu ira-t-il à égalité ? (40/40) »

La formule de pari « Le jeu ira-t-il à égalité ? (40/40) » consiste à pronostiquer si le jeu X du set Y ira à égalité (40/40). Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles :

• Le pronostic « Oui » signifie que le jeu ira jusqu'à égalité

• Le pronostic « Non » signifie que le jeu n'ira pas jusqu'à égalité

2.3.1.84 Pari « Premier joueur à X Jeux - Set Y »

La formule de pari « Premier joueur à X Jeux - Set Y » consiste à pronostiquer le premier joueur qui remportera X jeux dans le set Y.

Pour chaque pari, le joueur choisit un et un seul pronostic parmi les pronostics possibles :

• Le premier joueur cité dans le pari remporte X jeux dans le set Y

• Le deuxième joueur cité dans le pari remporte X jeux dans le set Y

2.3.1.85 Pari « Y aura-t-il une frame décisive ? »

La formule de pari « Y aura-t-il une frame décisive ? » consiste à pronostiquer si une frame décisive aura lieu durant la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles :

• Le pronostic « Oui » signifie qu'il y aura une frame décisive durant la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari

• Le pronostic « Non » signifie qu'il n'y aura aucune frame décisive durant la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari

2.3.1.86 Pari « Type de victoire ? »

La formule de pari « Type de victoire ? » consiste à pronostiquer de quelle manière la victoire sera obtenu lors de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un et un seul pronostic parmi les pronostics possibles.

Exemple : KO, KO Technique, soumission...

Si un pronostic « Autre(s) » est proposé, il permet de pronostiquer une manière différente de celles proposées, sans la préciser.

2.3.1.87 Pari « Le combat ira-t-il à son terme ? »

La formule de pari « Le combat ira-t-il à son terme ? » consiste à pronostiquer si le combat ira jusqu'au terme du dernier round du nombre de rounds maximum prédéterminé pour le combat de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un et un seul pronostic parmi les pronostics possibles.

• Le pronostic « Oui » signifie que le combat ira jusqu'au terme du dernier round du nombre de rounds maximum prédéterminé pour le combat.

• Le pronostic « Non » signifie que le combat n'ira pas jusqu'au terme du dernier round du nombre de rounds maximum prédéterminé pour le combat.

2.3.1.88 Pari « Premier Sportif à réaliser un break »

La formule de pari « Premier joueur à réaliser un break » consiste à pronostiquer quel joueur sera le premier à réaliser un break durant la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

Si aucun break n'est réalisé lors de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari, alors le pari sera annulé conformément aux dispositions du sous-article 5.9.

2.3.1.89 Pari « Sportif X réalise un break dans chaque set »

La formule de pari « Sportif X réalise un break dans chaque set » consiste à pronostiquer si le Sportif X va réaliser un break durant chaque set de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles :

• Le pronostic « Oui » signifie que le Sportif X va réaliser un break dans chaque set.

• Le pronostic « Non » signifie que le Sportif X ne va pas réaliser un break dans chaque set.

Si le pari trouve la réponse à sa question avant la fin de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari alors le résultat sera promulgué même s'il y a un abandon par la suite.

Si un des Sportifs abandonne avant la fin de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari et que le pari n'a pas encore trouvé la réponse à sa question, alors le pari sera annulé conformément aux dispositions du

sous-article 5.9.

2.3.1.90 Pari « Nombre de breaks réalisés par le Sportif X »

La formule de pari « Nombre de breaks réalisés par le Sportif X » consiste à pronostiquer le nombre de breaks réalisés par le Sportif X durant la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

Si un des Sportifs abandonne avant la fin de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari et que le pari n'a pas encore trouvé la réponse à sa question, alors le pari sera annulé conformément aux dispositions du sous-article 5.9.

2.3.1.91 Pari « L'Équipe Y mène par X buts d'avance ou gagne »

La formule de pari « L'Équipe Y mène par X buts d'avance ou gagne » consiste à pronostiquer si l'Équipe Y remportera le match à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari ou si l'Équipe Y comptera X buts d'avance à tout moment durant la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

2.3.1.92 Pari « L'Equipe Y mène par X points d'avance ou gagne »

La formule de pari « L'Equipe Y mène par X points d'avance ou gagne » consiste à pronostiquer si l'Equipe Y remportera le match à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari ou si l'Equipe Y comptera X points d'avance à tout moment durant la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

2.3.1.93 Pari « L'Équipe Y mène par X sets d'avance ou gagne »

La formule de pari « L'Équipe Y mène par X sets d'avance ou gagne » consiste à pronostiquer si l'Équipe Y remportera le match à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari ou si l'Équipe Y comptera X sets d'avance à tout moment durant la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles.

2.3.1.94 Pari « Le Joueur Y mène par X sets d'avance ou gagne »

La formule de pari « Le Joueur Y mène par X sets d'avance ou gagne » consiste à pronostiquer si le Joueur Y remportera le match à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari ou si le Joueur Y comptera X sets d'avance à tout moment durant la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles

2.3.1.95 Pari « Le Joueur Y remporte le 1er set 6-0, 6-1 ou 6-2 ou gagne le match »

La formule de pari « Le Joueur Y remporte le 1er set 6-0, 6-1 ou 6-2 ou gagne le match » consiste à pronostiquer si le Joueur Y remportera le premier set du match sur le score de 6-0, 6-1 ou 6-2, ou si le Joueur Y remportera le match à la fin de la période de la manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Le pari est déclaré gagnant si au moins l'une des deux conditions suivantes est remplie :
- le Joueur Y remporte le premier set sur le score de 6-0, 6-1 ou 6-2 ;
- le Joueur Y remporte le match, quel que soit le score.

Si aucune de ces conditions n'est remplie, le pari est déclaré perdant.

Pour chaque pari, le joueur choisit un pronostic et un seul parmi les pronostics possibles

## 2.4. Formules de jeu : simple, combiné ou multiple

Des formules de jeu peuvent ne pas être disponibles pour les paris en direct et pour certains paris pré-match.

### 2.4.1. Formule de jeu simple

La formule de jeu simple consiste pour le joueur à parier sur une à vingt combinaisons constituées d'un et un seul pronostic. Celles-ci sont regroupées dans un même panier, lequel constitue une prise de jeu unique. En cas de pronostic gagnant ou annulé, le gain de la combinaison associée ou le remboursement de la mise est payé de manière indépendante.

La formule de pari « Maxi Cote » n'est proposée qu'en formule de jeu simple.

### 2.4.2. Formule de jeu combiné

2.4.2.1 La formule de jeu combiné consiste pour le joueur à parier sur une et une seule combinaison constituée de deux à quarante pronostics.

Pour obtenir un gain, le joueur doit avoir sélectionné tous les pronostics exacts de la combinaison.

2.4.2.2 L'offre « Combi Boosté » est identifiable grâce au pictogramme dédié à l'offre. Elle peut être proposée sur une sélection de sports et de compétitions.

Si une compétition est éligible à l'offre « Combi Boosté », l'ensemble des matches et formules de paris proposés sur cette compétition est éligible à l'offre « Combi Boosté ».

L’offre « Combi Boosté » consiste à proposer au joueur un pourcentage de gain supplémentaire versé en BonusBet, sur une et une seule combinaison constituée d’un nombre minimum de pronostics déterminé par OBGF, à quarante pronostics éligibles à l’offre « Combi Boosté ». Le nombre minimum de pronostics requis pour être éligible à l’offre « Combi Boosté » peut varier et est indiqué au joueur au sein de la page dédiée à l’offre « Combi Boosté » sur le site Unibet. Le pourcentage de gain supplémentaire proposé est progressif en fonction du nombre de pronostics éligibles à l’offre « Combi Boosté » sélectionné.

Une cote minimale pour qu’un pronostic soit éligible à l’offre « Combi Boosté » peut également être mise en place et sera indiquée au sein de la page dédiée à l’offre de pari « Combi Boosté » sur le site Unibet.

Le pourcentage de gain supplémentaire est calculé à partir du gain net de la combinaison (Gain net = mise x (cote – 1)).

Le gain additionnel potentiel versé en BonusBet est calculé de la façon suivante : (produit des cotes de tous les pronostics éligibles à l’offre « Combi Boosté » composant la combinaison x la mise) – la mise) x % additionnel.

Pour obtenir un gain, le joueur doit avoir sélectionné tous les pronostics exacts de la combinaison.

Dans le cas d’une prise de jeu comportant un gain additionnel, le montant du gain total de la combinaison est calculé de la façon suivante : (produit de toutes les cotes x la mise) + gain additionnel potentiel tel que calculé ci-dessus.

Exemple :

Pour une prise de jeu comportant une combinaison à 10 € composée de 5 pronostics éligibles à l’offre « Combi Boosté ».

Si le pourcentage additionnel pour 5 pronostics exacts est fixé à 7,5%

Si le produit des cotes des 5 pronostics est de 25 et si tous les pronostics sont bons, alors :

Gain additionnel potentiel : 7,5 % de ((25 x 10 €) – 10 €) = 18 €

Gain potentiel final : (25 x 10 €) + 18 € = 268 €

En cas d’annulation de paris et/ou de pronostics conformément aux dispositions de l’article 5 du présent règlement, le pourcentage additionnel qui s’applique à la cote totale ne prend pas en compte les paris et/ou pronostics annulés.

Dans le cas d’une prise de jeu combinée comportant le nombre minimum de pronostics requis pour être éligible à l’offre « Combi Boosté », et faisant l’objet d’un pari et/ou pronostic annulé, aucun pourcentage additionnel n’est appliqué, en effet, l’offre « Combi Boosté » n’est applicable qu’à partir d’un nombre minimum de pronostics défini par OBGF et éligibles à l’offre.

Dans l’hypothèse où le nombre minimum de pronostics requis est de trois, alors pour une prise de jeu combinée de quatre pronostics éligibles à l’offre « Combi Boosté » comportant un pari et/ou pronostic annulé, le pourcentage additionnel est appliqué sur la base des trois autres pronostics gagnants.

Dans le cas d’une prise de jeu combinée comportant des pronostics éligibles à l’offre « Combi Boosté » et des pronostics non éligibles, le pourcentage de gain additionnel est calculé uniquement sur la base du nombre de pronostics éligibles à l’offre.

Le montant maximal du gain boosté qui peut être attribué par prise de jeu comprenant une combinaison dont tout ou partie des pronostics sont éligibles à l'offre « Combi Boosté » est de 25.000 €.

L'offre « Combi Boosté » n'est pas cumulable avec des mises effectuées en BonusBet.

L'offre «?Combi boosté?» n'est pas cumulable avec la fonctionnalité «?Compléter mon pari?»?: aucun pourcentage additionnel n'est appliqué sur la ou les sélections ajoutées après activation de la fonctionnalité « ?compléter mon pari?», le pourcentage de gain additionnel initial (avant ajout des nouvelles sélections) est conservé.

### 2.4.3. Formule de jeu multiple

La formule de jeu multiple consiste pour le joueur à parier sur plusieurs combinaisons constituées de un à huit pronostics. Celles-ci sont regroupées dans un même panier, lequel constitue une prise de jeu unique composée de trois à deux cent quarante-sept combinaisons.

Pour obtenir un gain, le joueur doit avoir sélectionné tous les pronostics exacts d'une combinaison. En cas de pronostic(s) gagnant(s) ou annulé(s), le gain de la combinaison associée ou le remboursement de la mise est payé de manière indépendante.

Exemple 1 : Jouer sur la formule de jeu multiple « 3 sur 6 » consiste à générer toutes les combinaisons possibles à trois pronostics parmi six, soit vingt combinaisons.

Exemple 2 : Jouer sur la formule de jeu multiple « Patent » consiste à réaliser un pronostic sur trois paris et à générer toutes les combinaisons possibles à un pronostic ET à deux pronostics ET à trois pronostics, portant sur trois pronostics sélectionnés, soit sept combinaisons unitaires, à savoir :

· 3 combinaisons à un pronostic,

· 3 combinaisons à deux pronostics,

· 1 combinaison à trois pronostics.

### 2.4.4 Fonctionnalité « MyBet »

La fonctionnalité « MyBet » (anciennement « Pari-sur-Mesure ») est proposée sur une sélection de paris, de sports et de manifestations sportives. Elle est identifiable grâce au logo « MyBet ».

Avant de créer son pari « MyBet », le joueur peut consulter la page explicative dédiée à la fonctionnalité « MyBet » disponible sur le site Unibet.

La fonctionnalité « MyBet » consiste à proposer au joueur sur une sélection de sports et de manifestations sportives, la possibilité de créer lui-même son pari avec les pronostics que le joueur a sélectionné et sur la manifestation sportive choisie.

Ainsi, un pari « MyBet » est composé de 2 à 10 pronostics éligibles à l'offre « MyBet » choisis par le joueur, portant sur une même manifestation sportive et faisant l'objet d'une seule et unique cote calculée en fonction des pronostics sélectionnés par le joueur parmi les pronostics éligibles à la fonctionnalité « MyBet ».

Pour obtenir un gain, le joueur doit avoir sélectionné l'ensemble des pronostics exacts composant son pari « MyBet ».

Si un seul pronostic, plusieurs pronostics ou l'ensemble des pronostics composant un pari « MyBet » est/sont annulé(s), alors le « MyBet » est annulé dans son intégralité conformément aux dispositions du sous-article 5.9.

Certains pronostics peuvent ne pas être intégrables au sein d'un même pari « MyBet » et des pronostics contradictoires ne peuvent pas être intégrés au sein d'un même pari « MyBet » :

Par exemple : Score exact 2-0 et – de 1,5 buts sur le match

Des paris « MyBet » portant sur une même manifestation sportive ne peuvent pas être combinés entre eux.

Un pari « MyBet » en cours n'est pas éligible à la fonctionnalité « compléter mon pari » l'ensemble de pronostics composant le « MyBet » ne peut pas être modifié.

Un ou plusieurs paris « MyBet » peuvent venir compléter un pari en cours via la fonctionnalité « compléter mon pari ».

### 2.4.5 Fonctionnalité « compléter mon pari »

2.4.5.1 Dès qu'elle sera disponible et sous réserve des dispositions de l'article 6 relatif aux limites financières et aux restrictions de prise de jeu, la fonctionnalité «?compléter mon pari?» permettra aux joueurs d'ajouter une ou plusieurs sélections à un pari en cours.

La cote du pari complété est alors égale à la cote initiale du pari multipliée par la cote ou les cotes de la ou des sélection(s) ajoutée(s). La fonctionnalité «?compléter mon pari?» peut être activée gratuitement par le joueur, la mise initiale est conservée.

La fonctionnalité "compléter mon pari" est disponible depuis l'onglet « Mes Paris ».

2.4.5.2 Conditions et modalités de la fonctionnalité «?compléter mon pari?»?:

La fonctionnalité «?compléter mon pari?» est uniquement disponible pour les paris simples et les paris combinés.

Les paris multiples ne sont pas éligibles à la fonctionnalité «?compléter mon pari?».

Un ou plusieurs «?MyBet?» peuvent compléter un pari en cours via la fonctionnalité « compléter mon pari ».

Un «?MyBet?» en cours n'est pas éligible à la fonctionnalité «?compléter mon pari?» : l'ensemble de pronostics composant le « MyBet » ne peut pas être modifié.

Un pari complété suite à l'activation de la fonctionnalité «?compléter mon pari?» est éligible à la fonctionnalité Cash-out dès lors que les sélections ajoutées sont éligibles au Cash-out.

Le joueur peut compléter plusieurs fois le même pari en cours.

Le joueur peut ajouter des sélections dans la limite des règles d’un pari combiné, à savoir jusqu'à un total de 40 sélections maximum.

La fonctionnalité «?compléter mon pari?» n’est pas cumulable avec l’offre «?Combi boosté?»?: lorsque le joueur actionne la fonctionnalité pour compléter un pari éligible à l’offre «?Combi Boosté?», aucun pourcentage additionnel n’est appliqué sur la ou les sélections ajoutées, le pourcentage de gain supplémentaire initial est conservé.

Une cote minimale pour qu’un pronostic soit éligible à la fonctionnalité « compléter mon pari » peut être exigée. Dans ce cas, celle-ci sera indiquée au sein de la page dédiée à l’offre de pari « compléter mon pari » sur le site Unibet.

**Article 3**

**Prise de jeu, mise, BonusBet, cash out et fonctionnalité "annuler mon pari"**

3.1. Prise de jeu

Pour valider et confirmer une prise de jeu, le joueur doit être inscrit et authentifié sur le site internet ou les applications.

3.1.1. Le joueur prend connaissance de l’offre de paris.

Remarque : en ce qui concerne les manifestations sportives sur lesquelles elle propose une prise de pari en direct et sur certains supports, OBGF peut proposer un service de vidéo permettant l’aide au pari en direct, sous conditions d’accès consultables dans les conditions générales d’utilisation du service vidéos en direct disponibles sur le site Unibet.

OBGF fait ses meilleurs efforts pour que les services d’information et les données affichées sur le site Unibet ou les applications de prises de jeu tels que les statistiques, les vidéos, l’affichage des scores et résultats en cours ou à l’issue de la manifestation sportive ou toute autre information mise à la disposition du joueur par OBGF soient corrects, mais des erreurs restent possibles.

L’ensemble de ces données est fourni à titre purement indicatif pour le joueur dans le cadre de la prise de pari et n’a pas vocation à se substituer à la consultation par le joueur des sources d’informations officielles avant de placer son pari.

Il choisit :

· la ou les manifestations sportives sur lesquelles il souhaite parier,

· un pronostic à sélectionner pour chaque pari,

· sa mise de base,

· et une formule de jeu.

Remarque : Si plusieurs pronostics ont été choisis pour un pari, la formule de jeu simple est sélectionnée par défaut.

Les différents choix du joueur s’inscrivent dans un panier, qui récapitule l’ensemble des éléments de sa prise de jeu, à savoir les pronostics sur ses paris, la formule de jeu, la mise de base et les gains possibles.

Les gains possibles correspondent aux gains maximum perçus par le joueur dans le cas où tous les pronostics de sa prise de jeu s’avèrent exacts et qu’aucun pronostic sélectionné n'ait fait l'objet d'une annulation.

Le joueur valide sa prise de jeu en cliquant sur le bouton « parier ».

3.1.2. Un écran de confirmation de la prise de jeu du joueur l'invite à vérifier sa prise de jeu avant de la confirmer en cliquant sur le bouton « parier ». Cet écran mentionne le montant de la mise totale de sa prise de jeu, qui sera débité sur les disponibilités du joueur, telles qu'elles sont définies par les " Conditions Générales ". Le joueur peut éventuellement modifier sa prise de jeu avant de la confirmer.

3.1.3. En cas de suspension du pari ou de réalisation du pari pendant la confirmation de sa prise de jeu par le joueur, un message d’information est affiché au joueur et la prise de jeu est refusée. Le joueur est alors invité à saisir une nouvelle prise de jeu.

Lors du premier cas de changement de cote de son ou ses pronostics intervenant au moment de la confirmation de sa prise de jeu, le joueur est invité à choisir comment il souhaite gérer les changements de cotes pour l’avenir.

Ainsi, le joueur a la possibilité d’accepter par avance toutes les variations de cotes à la hausse et à la baisse de son ou ses pronostics, ou d’accepter par avance toutes les variations de cotes à la hausse de son ou ses pronostics ou d’accepter par avance toutes les variations de cotes à la baisse de son ou ses pronostics.

Le joueur a également la possibilité de n’accepter par avance aucune variation de cotes. En fonction de son choix, en cas de changement de cotes de son ou ses pronostics pendant la confirmation de sa prise de jeu, sa prise de jeu est soit validée directement, soit après affichage du message d’information, la prise de jeu intégrant la cote modifiée est proposée au joueur qui peut la confirmer ou saisir une nouvelle prise de jeu.

Le joueur peut à tout moment modifier son choix en modifiant les paramétrages accessibles depuis son panier.

3.1.4. Sour réserve d'activation de la fonctionnalité "annuler mon pari" décrite au sous-article 3.5, après confirmation, la prise de jeu devient irrévocable et la mise associée est irrévocablement débitée sur les disponibilités selon les modalités des « Conditions Générales ».

L'écran récapitulatif de la prise de jeu mentionne la ou les manifestations sportives, le ou les paris et pronostics associés réalisés par le joueur, la formule de jeu sélectionnée ainsi que le montant de la mise totale et le montant total des gains possibles relatifs aux combinaisons de la prise de jeu.

Le joueur a la possibilité de vérifier le statut de ses pronostics et prises de jeu en consultant son historique de prise de jeu dans son compte joueur. La mention à l'écran « En cours » signifie que l'enregistrement de la prise de jeu n'est pas confirmé. Cet écran est présenté à titre indicatif au joueur et ne peut servir de preuve de prise de jeu. Seuls font foi les enregistrements informatiques scellés par OBGF.

Dans le cas où la prise de jeu du joueur n'aurait pas été enregistrée pour quelque raison que ce soit, le montant initialement débité sera reversé au joueur sur ses disponibilités dès que possible et au plus tard le jour suivant.

Le tableau ci-après présente toutes les possibilités de jeu pouvant être offertes aux joueurs pour les formules de jeu « simple », « combiné » et « multiple », sous réserve des dispositions de l'article 6.

Les mises totales précisées ci-après correspondent à une mise de base de 1 euro.

| Nombre de paris à sélectionner | Formule de jeu | Nom de la formule de jeu | Nombre de combinaisons | Nombre minimum de prono-stic(s) exact(s) pour gagner | Nombre de prono-stics par combinaison | Nombre de combinaison(s) unitaire(s) | Mise totale associée à la prise de jeu (mise de base 1€) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Simple | 1/1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1,00€ |
| 2 | Simple | 1/1 | 2 | 1 | 1 | 2 | 2,00€ |
| | Combiné | 2/2 | 1 | 2 | 2 | 1 | 1,00€ |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Simple | 1/1 | 3 | 1 | 1 | 3 | 3,00€ |
| | Combiné | 3/3 | 1 | 3 | 3 | 1 | 1,00€ |
| | | 2/3 | 3 | 2 | 2 | 3 | 3,00€ |
| 3 | | TRIXIE | 4 | 2 | 2 | 3 | 4,00€ |
| | | | | | 3 | 1 | |
| | Multiple | | | | | | |
| | | PATENT | 7 | 1 | 1 | 3 | |
| | | | | | 2 | 3 | 7,00€ |
| | | | | | 3 | 1 | |
| | Simple | 1/1 | 4 | 1 | 1 | 4 | 4,00€ |
| | Combiné | 4/4 | 1 | 4 | 4 | 1 | 1,00€ |
| | Multiple | 2/4 | 6 | 2 | 2 | 6 | 6,00€ |
| | | 3/ 4 | 4 | 3 | 3 | 4 | 4,00€ |
| 4 | | YANKEE | 11 | 2 | 2 | 6 | |
| | | | | | 3 | 4 | 11,00€ |
| | | | | | 4 | 1 | |
| | | LUCKY 15 | 15 | 1 | 1 | 4 | |
| | | | | | 2 | 6 | |
| | | | | | 3 | 4 | 15,00€ |
| | | | | | 4 | 1 | |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 5 | Simple | 1/1 | 5 | 1 | 1 | 5 | 5.00€ |
| | Combiné | 5/5 | 1 | 5 | 5 | 1 | 1,00€ |
| | Multiple | 2/5 | 10 | 2 | 2 | 10 | 10,00€ |
| | | 3/5 | 10 | 3 | 3 | 10 | 10,00€ |
| | | 4/5 | 5 | 4 | 4 | 5 | 5,00€ |
| | | CANADIAN | 26 | 2 | 2 | 10 | |
| | | | | | 3 | 10 | |
| | | | | | 4 | 5 | 26,00€ |
| | | | | | 5 | 1 | |
| | | LUCKY 31 | 31 | 1 | 1 | 5 | |
| | | | | | 2 | 10 | |
| | | | | | 3 | 10 | 31,00€ |
| | | | | | 4 | 5 | |
| | | | | | 5 | 1 | |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 6 | Simple | 1/1 | 6 | 1 | 1 | 6 | 6,00€ |
| | Combiné | 6/6 | 1 | 6 | 6 | 1 | 1,00€ |
| | Multiple | 2/6 | 15 | 2 | 2 | 15 | 15,00€ |
| | | 3/6 | 20 | 3 | 3 | 20 | 20,00€ |
| | | 4/6 | 15 | 4 | 4 | 15 | 15,00€ |
| | | 5/6 | 6 | 5 | 5 | 6 | 6,00€ |
| | | HEINZ | 57 | 2 | 2 | 15 | |
| | | | | | 3 | 20 | |
| | | | | | 4 | 15 | 57,00€ |
| | | | | | 5 | 6 | |
| | | | | | 6 | 1 | |
| | | LUCKY 63 | 63 | 1 | 1 | 6 | |
| | | | | | 2 | 15 | |
| | | | | | 3 | 20 | 63,00€ |
| | | | | | 4 | 15 | |
| | | | | | 5 | 6 | |
| | | | | | 6 | 1 | |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 7 | Simple | 1/1 | 7 | 1 | 1 | 7 | 7,00€ |
| | Combiné | 7/7 | 1 | 7 | 7 | 1 | 1,00€ |
| | Multiple | 2/7 | 21 | 2 | 2 | 21 | 21,00€ |
| | | 3/7 | 35 | 3 | 3 | 35 | 35,00€ |
| | | 4/7 | 35 | 4 | 4 | 35 | 35,00€ |
| | | 5/7 | 21 | 5 | 5 | 21 | 21,00€ |
| | | 6/7 | 7 | 6 | 6 | 7 | 7,00€ |
| | | SUPER HEINZ | | | | | |
| | | | 120 | 2 | 2 | 21 | |
| | | | | | 3 | 35 | |
| | | | | | 4 | 35 | |
| | | | | | 5 | 21 | 120,00€ |
| | | | | | 6 | 7 | |
| | | | | | 7 | 1 | |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 8 | Simple | 1/1 | 8 | 1 | 1 | 8 | 8,00€ |
| | Combiné | 8/8 | 1 | 8 | 8 | 1 | 1,00€ |
| | | 2/8 | 28 | 2 | 2 | 28 | 28,00€ |
| | | 3/8 | 56 | 3 | 3 | 56 | 56,00€ |
| | | 4/8 | 70 | 4 | 4 | 70 | 70,00€ |
| | | 5/8 | 56 | 5 | 5 | 56 | 56,00€ |
| | Multiple | 6/8 | 28 | 6 | 6 | 28 | 28,00€ |
| | | 7/8 | 8 | 7 | 7 | 8 | 8,00€ |
| | | GOLIATH | 247 | 2 | 2 | 28 | 247 € |
| | | | | | 3 | 56 | |
| | | | | | 4 | 70 | |
| | | | | | 5 | 56 | |
| | | | | | 6 | 28 | |
| | | | | | 7 | 8 | |
| | | | | | 8 | 1 | |
| 9 | Simple | 1/1 | 9 | 1 | 1 | 9 | 9,00€ |
| | Combiné | 9/9 | 1 | 9 | 9 | 1 | 1,00€ |
| 10 | Simple | 1/1 | 10 | 1 | 1 | 10 | 10,00€ |
| | Combiné | 10/10 | 1 | 10 | 10 | 1 | 1,00€ |
| 11 | Simple | 1/1 | 11 | 1 | 1 | 11 | 11,00€ |
| | Combiné | 11/11 | 1 | 11 | 11 | 1 | 1,00€ |
| 12 | Simple | 1/1 | 12 | 1 | 1 | 12 | 12,00€ |
| | Combiné | 12/12 | 1 | 12 | 12 | 1 | 1,00€ |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 13 | Simple | 1/1 | 13 | 1 | 1 | 13 | 13,00€ |
| | Combiné | 13/13 | 1 | 13 | 13 | 1 | 1,00€ |
| 14 | Simple | 1/1 | 14 | 1 | 1 | 14 | 14,00€ |
| | Combiné | 14/14 | 1 | 14 | 14 | 1 | 1,00€ |
| 15 | Simple | 1/1 | 15 | 1 | 1 | 15 | 15,00€ |
| | Combiné | 15/15 | 1 | 15 | 15 | 1 | 1,00€ |
| 16 | Simple | 1/1 | 16 | 1 | 1 | 16 | 16.00€ |
| | Combiné | 16/16 | 1 | 16 | 16 | 1 | 1.00€ |
| 17 | Simple | 1/1 | 17 | 1 | 1 | 17 | 17.00€ |
| | Combiné | 17/17 | 1 | 17 | 17 | 1 | 1.00€ |
| 18 | Simple | 1/1 | 18 | 1 | 1 | 18 | 18.00€ |
| | Combiné | 18/18 | 1 | 18 | 18 | 1 | 1.00€ |
| 19 | Simple | 1/1 | 19 | 1 | 1 | 19 | 19.00€ |
| | Combiné | 19/19 | 1 | 19 | 19 | 1 | 1.00€ |
| 20 | Simple | 1/1 | 20 | 1 | 1 | 20 | 20.00€ |
| | Combiné | 20/20 | 1 | 20 | 20 | 1 | 1.00€ |
| 21 | Simple | 1/1 | 21 | 1 | 1 | 21 | 21.00€ |
| | Combiné | 21/21 | 1 | 21 | 21 | 1 | 1.00€ |
| 22 | Simple | 1/1 | 22 | 1 | 1 | 22 | 22.00€ |
| | Combiné | 22/22 | 1 | 22 | 22 | 1 | 1.00€ |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 23 | Simple | 1/1 | 23 | 1 | 1 | 23 | 23.00€ |
| | Combiné | 23/23 | 1 | 23 | 23 | 1 | 1.00€ |
| 24 | Simple | 1/1 | 24 | 1 | 1 | 24 | 24.00€ |
| | Combiné | 24/24 | 1 | 24 | 24 | 1 | 1.00€ |
| 25 | Simple | 1/1 | 25 | 1 | 1 | 25 | 25.00€ |
| | Combiné | 25/25 | 1 | 25 | 25 | 1 | 1.00€ |
| 26 | Simple | 1/1 | 26 | 1 | 1 | 26 | 26.00€ |
| | Combiné | 26/26 | 1 | 26 | 26 | 1 | 1.00€ |
| 27 | Simple | 1/1 | 27 | 1 | 1 | 27 | 27.00€ |
| | Combiné | 27/27 | 1 | 27 | 27 | 1 | 1.00€ |
| 28 | Simple | 1/1 | 28 | 1 | 1 | 28 | 28.00€ |
| | Combiné | 28/28 | 1 | 28 | 28 | 1 | 1.00€ |
| 29 | Simple | 1/1 | 29 | 1 | 1 | 29 | 29.00€ |
| | Combiné | 29/29 | 1 | 29 | 29 | 1 | 1.00€ |
| 30 | Simple | 1/1 | 30 | 1 | 1 | 30 | 30.00€ |
| | Combiné | 30/30 | 1 | 30 | 30 | 1 | 1.00€ |
| 31 | Simple | 1/1 | 31 | 1 | 1 | 31 | 31.00€ |
| | Combiné | 31/31 | 1 | 31 | 31 | 1 | 1.00€ |
| 32 | Simple | 1/1 | 32 | 1 | 1 | 32 | 32.00€ |
| | Combiné | 32/32 | 1 | 32 | 32 | 1 | 1.00€ |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 33 | Simple | 1/1 | 33 | 1 | 1 | 33 | 33.00€ |
| | Combiné | 33/33 | 1 | 33 | 33 | 1 | 1.00€ |
| 34 | Simple | 1/1 | 34 | 1 | 1 | 34 | 34.00€ |
| | Combiné | 34/34 | 1 | 34 | 34 | 1 | 1.00€ |
| 35 | Simple | 1/1 | 35 | 1 | 1 | 35 | 35.00€ |
| | Combiné | 35/35 | 1 | 35 | 35 | 1 | 1.00€ |
| 36 | Simple | 1/1 | 36 | 1 | 1 | 36 | 36.00€ |
| | Combiné | 36/36 | 1 | 36 | 36 | 1 | 1.00€ |
| 37 | Simple | 1/1 | 37 | 1 | 1 | 37 | 37.00€ |
| | Combiné | 37/37 | 1 | 37 | 37 | 1 | 1.00€ |
| 38 | Simple | 1/1 | 38 | 1 | 1 | 38 | 38.00€ |
| | Combiné | 38/38 | 1 | 38 | 38 | 1 | 1.00€ |
| 39 | Simple | 1/1 | 39 | 1 | 1 | 39 | 39.00€ |
| | Combiné | 39/39 | 1 | 39 | 39 | 1 | 1.00€ |
| 40 | Simple | 1/1 | 40 | 1 | 1 | 40 | 40.00€ |
| | Combiné | 40/40 | 1 | 40 | 40 | 1 | 1.00€ |

3.2. Mise

3.2.1. Le joueur sélectionne le montant d'une mise de base applicable à chaque combinaison de la formule de jeu sélectionnée.

3.2.2. Sous réserve des dispositions de l’article 6 et dans la limite des dispositions du sous-article 3.2.3, les montants maximum et minimum de la mise de base sont définis par OBGF. Le montant de la mise de base qui peut être engagé par le joueur peut être compris entre 0,10 euro et 50 000 euros. Le montant de la mise de base peut être défini jusqu'au centième d'euro au choix du joueur.

3.2.3. La mise totale de la prise de jeu à payer par le joueur correspond au montant de sa mise de base, multiplié par le nombre de combinaison(s) sélectionnée(s). En application des dispositions des « Conditions Générales » et sous réserve des dispositions de l’article 6, le montant total d’une prise de jeu est limité au montant des disponibilités figurant dans le compte joueur et est plafonné à 50 000 euros.

3.3 Prises de jeu effectuées en BonusBet

Le joueur dispose dans son compte joueur d’un compartiment « BonusBet » (anciennement « crédits de jeu » ou « crédits de jeu non retirables » ou « pari gratuit » ) alimenté conformément aux dispositions des Conditions Générales.

Le joueur peut cumuler plusieurs BonusBet au sein d’une même prise de jeu, mais seules les prises de jeu dont la mise totale est inférieure ou égale au solde du compartiment « BonusBet » du joueur, peuvent être effectuées en BonusBet.

En effet, il n’est pas possible de compléter le montant de la mise totale de la prise de jeu avec d’autres types de disponibilités.

Si le joueur coche « jouer en BonusBet », alors le montant du gain potentiel se met à jour et équivaut au montant du gain net selon le calcul suivant :

Gain net = mise x (cote – 1).

S’il est gagnant, le compte du joueur est crédité du montant du gain net.

En cas d’annulation d’un BonusBet, le remboursement s’effectue en BonusBet sur le compte du joueur.

Dans ce cas, le nouveau BonusBet ainsi versé sur le compartiment BonusBet du joueur est d’une durée de validité de 15 jours, quelle que soit la durée de validité du BonusBet initial.

3.4. Cash Out

3.4.1 Le Cash Out est une fonctionnalité qui permet aux joueurs d’intervenir sur leurs paris avant que le résultat final de ces derniers ne soit connu. L’activation du Cash Out se concrétise par une proposition financière faite aux joueurs avant ou pendant une manifestation sportive sur laquelle porte le pari.

Le montant de la proposition financière de Cash Out affiché, est calculé notamment sur un principe de différentiel entre la cote actuelle du pari concerné et la cote initiale de ce dernier au moment de sa validation par le joueur. Ce montant peut donc être inférieur ou supérieur à la mise initiale du joueur selon l’évolution

de la manifestation sportive en cours et/ou du pari concerné

3.4.2 Conditions et modalités du Cash Out :

3.4.2.1 Conditions de la fonctionnalité du Cash Out

La fonctionnalité Cash Out :

- peut être proposée en pré-match et /ou en direct.

- peut ne pas être disponible sur tous les supports, pour tous les types de pari, pour toutes les manifestations sportives et pour tous les sports.

- est disponible uniquement sur les formules de jeu simples et combinées

- Pour la formule de pari combinée, l'ensemble des paris composant le combiné doit être éligible au Cash Out.

Les paris effectués partiellement ou totalement avec des BonusBet ne sont pas éligibles au Cash Out.

Les paris « MyBet » ne sont pas éligibles au Cash Out.

Lorsque le joueur actionne la fonctionnalité Cash Out sur un pari éligible à l'offre « Combi Boosté » le montant de la proposition financière du Cash Out proposé exclut le bonus lié au « Combi Boosté ».

3.4.2.2 Modalités d'activation de la fonctionnalité Cash Out :

- Une fois connecté à son compte joueur, le joueur retrouve l'ensemble de ses paris éligibles au Cash Out dans la page dédiée à l'offre sur le site Unibet. Chacun de ses paris éligibles au Cash Out est associé à un bouton spécifique qui indique le montant de la proposition financière Cash Out.

- En cliquant sur le bouton, le joueur accepte la proposition financière figurant sur le bouton Cash Out et après validation par OBGF de l'activation du Cash Out, le compte du joueur est crédité du montant de celle-ci. Une fois l'activation du Cash Out confirmée et le montant de celui-ci crédité sur le compte du joueur, le pari est immédiatement terminé.

- L'activation par le joueur de la fonctionnalité de Cash Out peut échouer si le pari sélectionné est suspendu conformément à l'article 6.5 du présent règlement ou si une évolution de cote est en cours sur ce dernier.

- En cas d'échec de l'activation du Cash Out, un message d'erreur s'affiche.

- Si le pari est toujours éligible au Cash Out, une nouvelle proposition financière de Cash Out peut être proposée sur la base de l'évolution des cotes de la manifestation sportive et/ou du pari concerné.

- Un Cash Out activé et validé ne peut faire l’objet d’aucune annulation. Par conséquent, les dispositions de l’article 5 du présent règlement ne s’appliquent pas aux paris pour lesquels un Cash Out a été activé et validé.

3.5 Fonctionnalité "annuler mon pari"

3.5.1 La fonctionnalité « annuler mon pari » permet au joueur d’annuler un pari dans un délai de deux (2) minutes suivant la confirmation de l’enregistrement du pari sous réserve que l’issue du pari ne soit pas déjà déterminée.

Seuls les paris pré-match sont éligibles à la fonctionnalité « annuler mon pari ».

Les paris en direct ne sont pas éligibles à la fonctionnalité « annuler mon pari » dès lors que la manifestation sportive a déjà débuté.

Un pari combiné ou multiple comprenant des sélections en direct n’est pas éligible à la fonctionnalité « annuler mon pari ».

Les paris en argent réel et en BonusBet sont éligibles à la fonctionnalité « annuler mon pari ».

3.5.2 Conditions et modalités de la fonctionnalité « annuler mon pari »

Depuis la section « Mes Paris » (Historique des paris), le joueur doit faire l’action de cliquer sur le bouton « Annuler mon pari » afin de déclencher son annulation automatique.

Le joueur peut trouver le bouton « Annuler mon pari » en dessous de ses paris enregistrés et en cours (simple, combiné, multiple, MyBet).

- Un compte à rebours illustre le temps restant au joueur pour procéder à l’annulation de son pari, dans un délai maximum de deux (2) minutes suivant la confirmation de l’enregistrement de son pari.

- La fonctionnalité « annuler mon pari » permet jusqu’à cinq (5) annulations au maximum dans un délai de vingt-quatre (24) heures à compter de 00h00 du même jour calendaire.

Suite à la confirmation de l’enregistrement de l'annulation par le joueur :

- Les fonds des paris placés en argent réel sont recrédités intégralement sur le solde d’argent réel du compte joueur ;

- Les paris placés BonusBet seront recrédités intégralement en BonusBet sur le solde BonusBet du compte joueur.

La fonctionnalité « annuler mon pari » n’est pas disponible dans les cas suivants :

Si le compte à rebours de deux (2) minutes est expiré ;

Si le pari est un pari pré-match qui n'est plus disponible sur le site ou si l’événement a débuté ;

Si le pari a été complété à l’aide de la fonctionnalité « Compléter mon pari »

Si une des sélections du pari est suspendue pour cause de variation des cotes ;

Si le joueur a dépassé le seuil de cinq (5) annulations dans le délai des vingt-quatre (24) heures à compter de 00h00 du même jour calendaire.

**Article 4**

**Détermination et promulgation des résultats**

4.1. La promulgation des résultats est l’acte par lequel OBGF constate les résultats des manifestations sportives supports des paris qu’elle organise et au regard desquels elle détermine les gains des gagnants.

4.2. Quel que soit le sport, seuls sont pris en compte les résultats obtenus sur le terrain ou à l’issue de la manifestation sportive annoncés par l’organisateur de la manifestation. L'exécution des paris est définitive à compter de la première annonce des résultats par l'organisateur de la compétition ou la manifestation sportive et ce même si, par la suite, ceux-ci devaient faire l'objet de modifications conformément aux dispositions applicables à cette compétition.

Le résultat à considérer est notamment :

· Pour un pari portant sur le temps règlementaire, celui à la fin du temps réglementaire incluant les éventuels arrêts de jeu ou temps additionnels accordés par l'instance d'arbitrage, mais n'incluant pas les éventuelles prolongations ou séance de tirs au but.

· Pour un pari Football portant sur la période « match », celui à la fin du temps réglementaire incluant les éventuels arrêts de jeu ou temps additionnels accordés par l’instance d’arbitrage et incluant les éventuelles prolongations et séances de tirs au but ».

· Pour un pari Rugby portant sur la période « match », celui à la fin du temps réglementaire incluant les éventuels arrêts de jeu ou temps additionnels accordés par l’instance d’arbitrage et incluant les éventuelles prolongations et séances de tirs au but ».

· Pour un pari Hockey sur glace portant sur la période « match », celui à la fin du temps réglementaire incluant les éventuels arrêts de jeu ou temps additionnels accordés par l’instance d’arbitrage et incluant les éventuelles prolongations et séances de tirs au but ».

· Pour un pari Football portant sur la période « 90mn », celui à la fin de la période « 90mn » incluant les éventuels arrêts de jeu ou temps additionnels accordés par l'instance d'arbitrage, mais n'incluant pas les éventuelles prolongations ou séance de tirs au but.

· Pour un pari Rugby portant sur la période « 80mn », celui à la fin de la période « 80mn » incluant les éventuels arrêts de jeu ou temps additionnels accordés par l'instance d'arbitrage, mais n'incluant pas les éventuelles prolongations ou séance de tirs au but.

· Pour un pari portant sur un résultat à la mi-temps, celui à la mi-temps, c'est-à-dire au coup de sifflet de l'arbitre indiquant la fin de la période concernée.

4.3 Pour les épreuves relatives aux sports mécaniques (Formule 1, Rallye, moto), la course est considérée comme parvenue à son terme, si la totalité des points est attribuée au(x) pilote(s) par l'instance officielle.

4.4 Pour un pari relatif aux sports de combats (Boxe, UFC/MMA) portant sur le nombre de Rounds joués dans le combat, si un combattant se retire pendant la période entre les rounds, le combat est considéré comme terminé au round précédent.

Pour les seuils proposés en demi-rounds (exemple : Plus X,5 Rounds ou Moins X,5 Rounds) le temps à prendre en considération est la moitié du temps réglementaire dudit Round.

Exemple :

Pour les combats où les Rounds durent 3mn, le pronostic « Plus de 1.5 Rounds » sera donné gagnant si le combat va au-delà de 1mn29s dans le 2ème Round.

4.5 Pour l'ensemble des paris proposés dans l'offre de paris sportifs de OBGF , la promulgation des résultats tient compte des éventuelles informations complémentaires associées à chaque formule de pari.

Ces informations complémentaires peuvent être :

· La période sur laquelle porte le pari

· La valeur entière ou décimale du handicap accordé à l'une des équipes

- La valeur décimale du pari « Plus ou moins »

4.6 Si le résultat promulgué par OBGF n'est pas conforme au résultat obtenu sur le terrain et confirmé par l'organisateur de la manifestation sportive, il sera procédé à une modification de ce résultat. En conséquence, OBGF se réserve le droit de débiter les joueurs payés à tort sur le montant de leurs disponibilités selon les modalités prévues aux « Conditions Générales ». Les joueurs dont la prise de jeu était considérée perdante à tort seront crédités de leur gain après rectification du résultat.

**Article 5**

**Annulation de pari et de pronostic**

5.1. A l'exception du tennis et du baseball, si une manifestation sportive est annulée ou reportée au-delà de 48 heures par rapport à sa date de début initialement prévue, OBGF annule les paris.

Si une manifestation sportive composant la formule de pari « Maxi Cote » est annulée ou reportée au-delà de 48 heures par rapport à sa date de début initialement prévue, OBGF annule les paris.

On entend par date de début initialement prévue, la date annoncée par l'organisateur de la manifestation sportive 7 jours avant le déroulement effectif de la manifestation sportive.

Pour le tennis, si la manifestation sportive est annulée ou reportée au-delà de 96 heures par rapport à sa date de début initialement prévue OBGF annule les paris. On entend par date de début initialement prévue pour le tennis, la date annoncée par l'organisateur de la manifestation sportive 24h avant le déroulement effectif de la manifestation sportive.

Pour le baseball, si la manifestation sportive est annulée ou reportée à un autre jour (heure locale) par rapport à sa date de début initialement prévue lors de la prise de pari, OBGF annule les paris.

Si un match de baseball est interrompu avant le début de la cinquième manche, l'ensemble des paris portant sur les périodes « Match » et « Temps réglementaire » sont annulés. Tous les paris portant sur des périodes échues sont promulgués conformément au résultat officiel.

5.2. Si une période d'une manifestation sportive ne parvient pas à son terme, OBGF promulgue les résultats des paris dans les cas suivants :

- un résultat de la manifestation sportive a été annoncé par l'organisateur et/ou

- les paris portent sur une période non interrompue de la manifestation sportive, la question posée par les paris trouve sa réponse soit sur une période non interrompue de la manifestation sportive, soit avant la fin de la période sur laquelle porte le pari et ce, même si la manifestation sportive est ensuite rejouée dans son intégralité.

Exemple 1 : Promulgation du résultat d'un pari portant sur le résultat à la fin de la première période de jeu (première mi-temps) d'un match de football interrompu au cours de la deuxième période de jeu (deuxième mi-temps).

Exemple 2 : Promulgation du résultat d'un pari portant sur le résultat à la fin d'un set d'un match de tennis interrompu si le set est arrivé à terme.

Exemple 3 : Promulgation du résultat d'un pari portant sur le nombre minimum de buts total d'une manifestation sportive trouvant sa réponse avant son interruption.

Dans les autres cas, les paris sont annulés.

5.3. Si une manifestation sportive est avancée par rapport à l'horaire annoncé par son organisateur ou par OBGF :

Soit la manifestation sportive n'a pas débuté : les cotes des pronostics portant sur des paris pré-match sont maintenues mais l'heure de fin de validation est modifiée en fonction du nouvel horaire ;

Soit la manifestation sportive a déjà commencé au moment où le nouvel horaire est connu de OBGF : les prises de jeu sur des paris pré-match ne sont plus autorisées et les cotes en vigueur lors des prises de jeu réalisées par les joueurs avant le commencement de la manifestation sportive sont maintenues.

les pronostics des combinaisons de paris pré-match enregistrées après le début de la manifestation sportive sont annulés.

5.4. Pour certaines formules de pari, l'annulation d'un ou plusieurs pronostics aura lieu dans les cas suivants :

· Sports collectifs :

- si une équipe déclare forfait avant le coup de sifflet indiquant le début de son premier match.

· Hockey sur glace, Hockey sur Gazon, Rink Hockey : si pour un pari de type « Face à Face » les deux équipes arrivent à égalité dans les résultats officiels de la manifestation sportive concernée à l'issue de la période suivante: tiers-temps et match.

- Si pour un pari de type « premier buteur » le joueur désigné dans le pari ne participe pas au match ou s'il entre en cours de jeu sur le terrain et que le premier but a déjà été marqué.

- Si pour un pari de type « dernier buteur » ou « Buteur » le joueur désigné dans le pari ne participe pas au match

· Football américain : si pour un pari de type « Face à Face » les deux équipes arrivent à égalité dans les résultats officiels de la manifestation sportive concernée à l'issue des périodes suivantes : quart temps, mi-temps et match.

· Rugby : si pour un pari de type « Face à Face » les deux équipes arrivent à égalité dans les résultats officiels de la manifestation sportive concernée à l'issue de la période suivante : match.

· Baseball : si pour un pari de type « Face à Face » les deux équipes arrivent à égalité dans les résultats officiels de la manifestation sportive concernée à l'issue des périodes suivantes : match.

· Basket : si pour un pari de type « Face à Face » les deux équipes arrivent à égalité dans les résultats officiels de la manifestation sportive concernée à l'issue des périodes suivantes : quart temps, mi-temps et temps réglementaire.

- Si pour un pari de type « premier marqueur point » le joueur désigné dans le pari ne participe pas au match ou s'il entre en cours de jeu sur le terrain et que le premier point a déjà été marqué.

- Si pour un pari de type « dernier marqueur point » ou « marqueur point » le joueur désigné dans le pari ne participe pas au match

· Handball : si pour un pari de type « Face à Face » les deux équipes arrivent à égalité à l'issue du temps réglementaire dans les résultats officiels de la manifestation sportive concernée

- Si pour un pari de type « premier buteur » le joueur désigné dans le pari ne participe pas au match ou s'il entre en cours de jeu sur le terrain et que le premier but a déjà été marqué.

- Si pour un pari de type « dernier buteur » ou « Buteur » le joueur désigné dans le pari ne participe pas au match

· Football/Rugby :

- si pour un pari de type « premier buteur/Premier marqueur Essai » le joueur désigné dans le pari ne participe pas au match ou s'il entre en cours de jeu sur le terrain et que le premier but/essai a déjà été marqué.

- si pour un pari de type « dernier buteur » ou « Buteur/marqueur Essai », le joueur désigné dans le pari ne participe pas au match.

· Natation :

- si pour un pari de type « Face à Face » les deux nageurs arrivent à égalité dans les résultats officiels de la manifestation sportive concernée.

· Athlétisme :

- si pour un pari de type « Face à Face » les deux athlètes arrivent à égalité dans les résultats officiels de la manifestation sportive concernée.

· - si pour un pari de type « Quelle performance le(s) sportif(s) X/l'(les) équipe(s)va(vont)-t-il(s)/elle(s)réaliser ? » portant sur un record, le record n'est pas homologué par l'organisateur de la manifestation sportive. (exemple : vent trop favorable)

- Badminton :

- Si un joueur (ou une équipe) déclare forfait.

- Si un joueur (ou une équipe) abandonne ou est disqualifié(e) alors que la période désignée dans le pari n'est pas achevée.

- Judo :

- Si un joueur (ou une équipe) déclare forfait.

- Si un joueur (ou une équipe) abandonne ou est disqualifié(e) alors que la période désignée dans le pari n'est pas achevée.

· Sports d'hiver :

- ski alpin, ski de fond, biathlon

- si pour un pari de type « Face à Face » les deux sportifs arrivent à égalité dans les résultats officiels de la manifestation sportive concernée.

- si pour un pari de type « Face à Face » les deux sportifs arrivent au-delà de la 30$^{ème}$ position dans les résultats officiels de la manifestation sportive concernée.

- en biathlon, si pour un pari de type « Plus ou moins » X tirs réussis, le sportif abandonne ou est disqualifié avant la réalisation de tous ses tirs.

- ski freestyle, snowboard

- si pour un pari de type « Face à Face » les deux sportifs arrivent à égalité dans les résultats officiels de la manifestation sportive concernée.

- si pour un pari de type « Face à Face » les deux sportifs arrivent au-delà de la 30$^{ème}$ position dans les résultats officiels de la manifestation sportive concernée.

- luge, skeleton, bobsleigh et patinage de vitesse (speed skating) :

- si pour un pari de type « Face à Face » les deux sportifs arrivent à égalité dans les résultats officiels de la manifestation sportive concernée.

- si pour un pari de type « Face à Face » les deux sportifs arrivent au-delà de la 10$^{ème}$ position dans les résultats officiels de la manifestation sportive concernée.

- short track :

- si pour un pari de type « Face à Face » les deux sportifs arrivent à égalité dans les résultats officiels de la manifestation sportive concernée.

- si pour un pari de type « Face à Face » les deux sportifs arrivent au-delà de la 3ème position dans les résultats officiels de la manifestation sportive concernée.

- curling :

- si pour un pari de type « Face à Face » les deux équipes arrivent à égalité dans les résultats officiels de la manifestation sportive concernée.

· Tennis :

- si un joueur (ou une équipe) déclare forfait.

si un joueur (ou une équipe) abandonne ou est disqualifié alors que la période (point, jeu, set ou match) désignée dans le pari n'est pas achevée. En revanche, tous les paris, portant sur une période de jeu (point, jeu, set) totalement terminée et/ou si la valeur seuil proposée dans le pari est atteinte ou dépassée au moment de l'abandon ou de la disqualification, sont promulgués (Par exemple : Un des deux joueurs d'un match de tennis abandonne ou est disqualifié au cours du 2ème set (score du match au moment de l'abandon ou de la disqualification : 1er set 6-4, 2ème set 3-0) le pari «Vainqueur du 1er set» sera promulgué, le pari « plus/moins 12.5 jeux match » sera promulgué).

- Pour les paris portant sur le vainqueur compétition, si un joueur (ou une équipe) abandonne ou est disqualifié avant le début de la compétition.

· Sports mécaniques :

- pour un pari de type « Vainqueur individuel d'un championnat » : si un pilote proposé dans une des listes n'est présent sur aucune grille ou ligne de départ d'aucune des courses constitutives de la saison de championnat concerné.

- si pour un pari de type « Face à Face » les deux pilotes arrivent au-delà de la dixième position dans les résultats officiels de la course concernée hors moto et et si les deux pilotes arrivent au-delà de la quinzième position pour la moto.

- si la course ne parvient pas à son terme (sans attribution de la totalité des points au pilote par l'instance officielle conformément à l'article 4.3 du présent règlement).

• Tennis de table :

- Si un joueur (ou une équipe) déclare forfait.

- Si un joueur (ou une équipe) abandonne ou est disqualifié alors que la période désignée dans le pari n'est pas achevée.

• Snooker :

- Si un joueur (ou une équipe) déclare forfait.

- Si un joueur (ou une équipe) abandonne ou est disqualifié alors que la période désignée dans le pari n’est pas achevée.

• Golf :

- Si pour un pari de type « Vainqueur compétition » un joueur (ou une équipe) déclare forfait avant le début de la compétition.

• Boxe :

- Si pour un pari de type « Face à Face » un joueur (ou une équipe) déclare forfait avant le début de l’évènement

• Taekwondo :

- Si pour un pari de type « Face à Face » un joueur (ou une équipe) déclare forfait avant le début de l’évènement.

• Aviron :

- Si pour un pari de type « Face à Face » un joueur (ou une équipe) déclare forfait avant le début de l’évènement.

• Tir à l'arc :

- Si pour un pari de type « Face à Face » un joueur (ou une équipe) déclare forfait avant le début de l’évènement.

- Si un joueur (ou une équipe) déclare forfait.

• Triathlon :

- Si pour un pari de type « Face à Face » un joueur (ou une équipe) déclare forfait avant le début de l’évènement.

• Pentathlon Moderne :

- Si pour un pari de type « Face à Face » un joueur (ou une équipe) déclare forfait avant le début de l’évènement.

• Haltérophilie :

- Si pour un pari de type « Face à Face » un joueur (ou une équipe) déclare forfait avant le début de l’évènement.

• Voile, Planche à Voile :

- Si pour un pari de type « Face à Face » un joueur (ou une équipe) déclare forfait avant le début de l’évènement.

• Canoë Kayak :

- Si un joueur (ou une équipe) déclare forfait.

- Si pour un pari de type « Face à Face » un joueur (ou une équipe) déclare forfait avant le début de l’évènement.

· Cyclisme : cyclisme sur route, cyclisme sur piste, BMX et VTT.

- si pour un pari de type « Face à Face » les deux sportifs arrivent au-delà de la 10ème position dans les résultats officiels de la manifestation sportive concernée.

5.5. Tout pari ou pronostic n’ayant pas de résultat sportif possible ou dont le résultat est déjà connu est annulé.

5.6 Les paris peuvent être enregistrés uniquement pendant la période de validation des paris définie par OBGF. A défaut, OBGF annule les paris, pronostics ou prises de jeu concernés.

5.7 En cas de fraude ou de soupçon de fraude, en application de l’adage « la fraude corrompt tout », OBGF se réserve le droit d’annuler les paris, pronostics ou prises de jeu concernés.

Si des paris font l’objet d’une interdiction de l’Autorité nationale des jeux, OBGF annule les paris, pronostics et/ou prises de jeu concernées.

5.8 L'annulation d'un pari entraîne l'annulation de tous les pronostics correspondants. Un pari ou un pronostic annulé n'est plus proposé dans l'offre de pari et n'est plus affiché ni jouable sur les sites internet et applications. Les cotes associées ne sont plus affichées.

5.9. Si l'ensemble des pronostics d'une combinaison est annulé, OBGF rembourse la mise de base correspondante au joueur. La mise totale du panier affichée dans l'historique du joueur est alors actualisée en

conséquence.

Si une partie seulement des pronostics d'une combinaison est annulée, l'annulation des pronostics consiste à les considérer comme gagnants et à passer leur cote à 1 pour la détermination des gains des combinaisons.

**Article 6**

**Limites financières et restrictions de prise de jeu**

6.1. OBGF peut à tout moment restreindre les formules de jeu proposées sur chaque pari. Par exemple, certains paris peuvent ne pas être proposés en formule de jeu simple.

6.2. OBGF peut à tout moment restreindre dans son offre de paris, les combinaisons possibles de paris. Par exemple, sous réserve du sous-article 2.4.4, les paris d'une même manifestation sportive ne peuvent pas être combinés entre eux.

6.3 Tous les paris effectués par les joueurs doivent être placés sur une cote minimale supérieure ou égale à 1,10.

Si les paris sont effectués en formule de jeu combinée, le produit des cotes doit être supérieur ou égal à 1,10.

Si les paris sont effectués en formule de jeu multiple, la cote minimale par combinaison doit être supérieure ou égale à 1,10.

Dans tous les cas où la cote n’est pas supérieure ou égale à la cote minimale de 1,10, la prise de jeu est refusée.

6.4. Pour les paris effectués en formule de jeu simple ou en formule de jeu multiple, les prises de jeu peuvent être refusées lorsque la cote totale de l’une des combinaisons excède 1 000.

Le cas échéant, le joueur en est informé au moment de prise de jeu.

Pour les paris effectués en formule de jeu combinée les prises de jeu peuvent être refusées lorsque la cote totale de l’une des combinaisons excède 100 000.

Le cas échéant, le joueur en est informé au moment de sa prise de jeu.

Les prises de jeu peuvent être refusées lorsque les gains potentiels de l’une des combinaisons sont supérieurs à 150 000 euros.

Le cas échéant, le joueur en est informé au moment de sa prise de jeu.

6.5. OBGF peut à tout moment restreindre ou suspendre temporairement ou définitivement les prises de jeu d'un pari et/ou d'un pronostic, et/ou la fonctionnalité cash out et/ou la fonctionnalité « compléter mon pari », ou modifier les date et heure de fin de prise de jeu d'un pari.

6.6. Les prises de jeu portant sur l'un des pronostics d'un pari à cotes peuvent être restreintes ou bloquées à tout moment par OBGF lorsque :

- les gains qui seraient à payer au titre de ces prises de jeu, si ledit pronostic s'avère exact, deviennent supérieurs au total des mises enregistrées par les joueurs pariant sur les divers pronostics dudit pari à cotes.

- les limites de mises établies par OBGF en fonction de la cote, du sport, du type de compétition et/ou du type de pari afin de couvrir un risque financier auquel OBGF se trouverait exposée au-delà, sont atteintes.

Le joueur en est informé au moment de sa prise de jeu.

6.7. Les prises de jeu peuvent être également refusées dans les cas suivants, le cas échéant, le joueur en est informé au moment de sa prise de jeu :

· Le montant total des mises enregistrées sur une combinaison pour l'ensemble des joueurs est supérieur à 50 000 euros.

· Les gains potentiels totaux de l'ensemble des joueurs sur une combinaison, sont supérieurs à 150 000 euros.

· Le montant total des mises enregistrées sur un pari, toutes combinaisons confondues, est supérieur à 100 000 euros.

· Le montant total des gains potentiels sur un pari, toutes combinaisons confondues, est supérieur à 300 000 euros.

6.8. Pour chaque joueur, les prises de jeu peuvent être refusées par OBGF dans les cas suivants, le cas échéant, le joueur en est informé au moment de sa prise de jeu :

· La totalité des gains potentiels sur un pronostic d'un pari, pour l'ensemble des prises de jeu du joueur, déduction faite de ses mises enregistrées sur le pari, est supérieure à 150 000 euros.

· La totalité des mises du joueur sur un pronostic d'un pari est supérieure à 50 000 euros, que celles-ci soient jouées sur une ou plusieurs combinaisons associant ce pronostic, et au travers d'une ou de plusieurs prises de jeu.

6.9. Au titre d'une journée de prises de jeu, celles-ci peuvent être refusées si le total des gains potentiels des joueurs est supérieur à la somme de 100 000 000 d'euros.

6.10. En cas de fraude ou de soupçon de fraude, les prises de jeu peuvent être interrompues ou refusées.

6.11 En vertu de ses obligations en matière de lutte contre la fraude et le blanchiment, de surveillance des conditions d'utilisation de ses services et de garantie de l'intégrité des opérations de jeu et afin de garantir une utilisation du service loyale et fidèle aux dispositions du présent règlement, les possibilités de prises de jeu de chaque joueur peuvent se trouver restreintes pour une durée limitée. Un message en informera le joueur au moment de sa prise de jeu. OBGF pourra notamment mettre en place ces mesures dans les cas de clôtures suivies d'une réouverture de compte qui deviendraient répétées de manière excessive et inexpliquées chez un même joueur.

6.12 Le joueur s'engage également, à respecter l'ensemble des règlements OBGF qu'il a accepté lors de la création de son compte, ainsi que lors de leurs modifications ultérieures, à ne pas avoir un comportement abusif ni formuler des propos insultants, des menaces, des injures ou autres propos déplacés à l'encontre du service client ou de OBGF, ses employés, dirigeants, actionnaires et partenaires. Un tel comportement ou un non-respect du règlement pourra entrainer la suspension ou un blocage partiel ou total du compte du joueur ou toutes autres mesures que OBGF jugera appropriées à chaque situation.

6.13 Risque financier encouru par le joueur, comportement de jeu et restrictions de prise de jeu

Dans le cadre de la lutte contre le jeu excessif et pathologique, il est rappelé au joueur qu'il dispose, conformément aux dispositions des Conditions Générales, d'un outil d'évaluation de ses pratiques de jeu mais également d'un questionnaire d'auto-évaluation de ses habitudes de jeu.

Dans ce même cadre, OBGF peut être amenée à limiter les possibilités de prises de jeu si elle estime que le risque financier encouru par le joueur peut être lié et/ou son comportement de jeu peut être assimilable, à un comportement de jeu excessif ou pathologique.

Le joueur en est informé au moment de sa prise de jeu.

**Article 7**

**Enregistrement des jeux sur le site central informatique**

L'enregistrement et le scellement informatique par OBGF des prises de jeu en ligne sont des conditions substantielles à la formation du contrat entre le joueur et OBGF. En cas de contestation entre le joueur et OBGF portant sur une divergence entre les informations mentionnées sur l'écran du joueur ayant effectué une prise de jeu en ligne et celles enregistrées et scellées informatiquement par OBGF, seules ces dernières informations font foi, sans priver le joueur de la faculté d'utiliser tous moyens de preuve pour démontrer que lesdits enregistrements ont fait l'objet d'un dysfonctionnement au sein du système informatique de OBGF.

Les informations mentionnées sur l'écran du joueur ou celles figurant sur une copie d'écran tirée sur papier sont purement informatives et ne peuvent prévaloir sur les dispositions du présent règlement.

**Article 8**

**Gains**

8.1. Les gains sont déterminés par combinaison quelle que soit la formule de jeu.

Les gains possibles indiqués dans le panier correspondent aux gains maximums perçus par le joueur dans le cas où tous les pronostics de sa prise de jeu s'avèrent exacts et qu'aucun pronostic sélectionné n'a fait l'objet d'une annulation.

Si le joueur a joué en BonusBet, les dispositions spécifiques du sous article 3.3 s'appliquent.

Si un joueur a bénéficié de l'offre « Combi Boosté », les dispositions spécifiques du sous-article 2.4.2.2 s'appliquent.

Si le joueur a activé la fonctionnalité Cash Out, les dispositions spécifiques du sous-article 3.4 s'appliquent.

Si un joueur a bénéficié de la fonctionnalité « MyBet », les dispositions spécifiques du sous-article 2.4.4 s'appliquent.

8.2. Mode de calcul du gain d'une combinaison d'un seul pronostic :

Si le pronostic de la combinaison est exact, la cote est multipliée par le montant de la mise de base. Le résultat obtenu est arrondi au centième d'euro le plus proche.

8.3. Mode de calcul du gain d'une combinaison de plusieurs pronostics :

Si tous les pronostics de la combinaison sont exacts, toutes ses cotes associées sont multipliées entre elles. Le produit des cotes arrondi à la deuxième décimale la plus proche est multiplié par le montant de la mise de base du joueur. Ce résultat est arrondi au centième d'euro le plus proche. Si l'application de ce calcul donne un résultat qui se situe exactement au milieu, l'arrondi est pratiqué au centième d'euro supérieur.

8.4 Cas d'égalité

Pour certaines formules de pari, dans le cas où plusieurs sportifs ou équipes proposés obtiennent exactement le même résultat, les cotes appliquées à ce résultat sont ((Cote initiale - 1) / (nombre d'issues gagnantes)) +1.

Exemple : lors d'une compétition de football, le sportif A (cote de 4,60) et le sportif B (cote de 9,00) terminent ex-aequo au classement du meilleur buteur. Le joueur ayant misé 10 euros sur le sportif A remporte 28 euros ((Cote initiale - 1) / (nombre d'issues gagnantes)) + 1 = (4,60 -1 / 2) = 1,80 ; 1,80 + 1 = 2,80 et 2,80 x 10 euros = 28 euros. Le joueur ayant parié 10 euros sur le sportif B remporte 50 euros (9 - 1 /2) = 4 ; 4 + 1 = 5 et 5 x 10 euros = 50 euros.

**Article 9**

**Paiement des gains**

9.1. Modalités de paiement des gains ou de remboursement des mises

Les gains sont payés conformément aux dispositions des « Conditions Générales ».

Une même prise de jeu peut contenir plusieurs combinaisons gagnantes et/ou annulées. Quelle que soit la formule de jeu, les gains sont payés et les mises sont remboursées par combinaison. Ceux-ci sont payés au fur et à mesure de la promulgation du résultat de la manifestation sportive correspondante.

En cas de pronostics gagnants ou annulés sur la combinaison d'une formule de jeu « Combiné », les gains sont payés suite à la promulgation du résultat du dernier pari de la combinaison.

9.2. Délai de paiement

9.2.1. Dès promulgation des résultats, le gain est porté au crédit des disponibilités du joueur.

9.2.2 Dans le cas de l'annulation du pronostic d'un pari associé à la dernière manifestation sportive sur laquelle porte une combinaison, le paiement peut avoir lieu dès connaissance de l'annulation, sous réserve que l'ensemble des résultats des autres pronostics soit déjà connu.

**Article 10**

**Données à caractère personnel**

10.1 L’ensemble des traitements et modalités de traitement des données personnelles du joueur sont décrits dans les Conditions Générales et dans la Politique De Gestion Des Données Personnelles de OBGF disponible sur ses sites et applications.

10.2. Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en matière de données personnelles, le joueur dispose d’un droit à la limitation du traitement de ses données, d'un droit d'opposition, d'accès, de portabilité, de rectification et de suppression de ses données. Le joueur peut exercer ses droits sur simple demande écrite en remplissant le formulaire de contact dédié dans le Centre d’Aide de nos sites et applications.

10.3. Conformément à l’article 85 de la loi informatique et libertés, le joueur a la possibilité de laisser des directives spécifiques sur la gestion de ses données personnelles après son décès. Cela lui permet de désigner une personne de confiance de son choix qui aura la possibilité, par exemple, d’accéder aux données personnelles concernant le joueur, de clôturer son compte joueur, etc. Si le joueur souhaite exercer ce droit, il peut en faire la demande via le même formulaire de contact que celui visé ci-dessus.

Pour obtenir plus d’informations sur les données à caractère personnel et sur ses droits, le joueur peut également consulter le site de la Commission Nationale de l’Informatique et des Libertés.

**Article 11**

**Conflit d’intérêts**

Si l’existence d’un conflit d’intérêts relatif à une manifestation sportive et aux acteurs de cette manifestation sportive, tel que défini à l’article 32 de la loi n°2010-476 ou à l’article L 131-16 du Code du sport, est portée à la connaissance de OBGF, celle-ci se réserve le droit de prendre toute mesure appropriée.

A ce titre, les acteurs des compétitions sportives dont la liste figure à l'article D131-36-1 du code du sport s'engagent à s'informer des dispositions relatives aux interdictions de parier directement ou par personne interposée sur les compétitions de leur discipline édictées par les règlements de la fédération sportive à laquelle ils appartiennent et des sanctions qu'ils peuvent de ce fait encourir.

**Article 12**

**Adhésion au règlement**

La participation au jeu implique l'adhésion au présent règlement, ainsi qu’aux « Conditions Générales ».

**Article 13**

**Publication, modifications du règlement**

13.1. Le présent règlement sera publié sur www.unibet.fr.

13.2. Le présent règlement pourra faire l'objet de modifications par simple publication du règlement modifié sur www.unibet.fr.